

DREAL
Bretagne

Rapport d'activité 2012



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Sommaire

	Glossaire	04
	Patrimoine naturel	05
	Climat, Énergie, Aménagement, Logement	08
	Prévention des Pollutions et des Risques	11
	Infrastructures Sécurité Transports	14
	Connaissance, Prospective et Évaluation	17
	Mission ÉcoCité	20
	Mission Zone côtière et milieux marins	21
	Mission Zone de défense et de sécurité	22
	Mission Pilotage et animation régionale	23
	Secrétariat Général	24
	Pôle Support Intégré	26
	Mission Communication	27
	Les publications	29
	Unités territoriales	31
	Côtes d'Armor	32
	Finistère	34
	Ille-et-Vilaine	36
	Morbihan	38
	Organigramme de la DREAL	40
	Notes	41
	Coordonnées	43

Édito



Au moment de partir vers de nouveaux horizons, j'ai tenu à signer cet éditorial du rapport d'activité de la DREAL Bretagne pour l'année 2012, année que j'ai pleinement vécue avec tous mes collaborateurs, particulièrement forte en enjeux mais aussi en réalisations. Et avant de passer le témoin à d'autres qui sauront poursuivre avec le même enthousiasme cette belle aventure humaine et professionnelle, je souhaite souligner combien cette 3^{ème} année d'existence de cette toute jeune DREAL a permis de consolider son fort engagement pour porter, sous l'autorité du Préfet de région, les politiques de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Aujourd'hui, la DREAL Bretagne bénéficie d'une réelle reconnaissance de son action.

Grâce aux synergies entre nos différents métiers, il est aujourd'hui possible d'instaurer une approche transversale du développement durable en région, en coopération étroite avec les autres acteurs publics afin de concevoir, ensemble, un territoire sur lequel s'équilibrent les exigences de compétitivité et de préservation du patrimoine naturel, de développement économique et social et de performance environnementale, de dynamisme démographique et de réduction des risques, qu'ils soient industriels ou naturels.

Nous resterons bien sûr mobilisés pour répondre aux défis présents et à venir auxquels est confrontée la Bretagne. Veiller à la mise en œuvre du Pacte électrique breton, soutenir le développement de transports performants, en accompagnant notamment la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse, organiser un aménagement équilibré du littoral et du territoire dans son ensemble, achever notre ambitieuse charte régionale pour une gestion économe du foncier, agir pour une meilleure qualité de l'eau, approfondir nos connaissances pour déployer une vision prospective : voilà quelques-uns des chantiers importants qui ont mobilisé la DREAL au cours de l'année 2012, et qui se poursuivront en 2013, avec l'objectif de favoriser une croissance tonique et harmonieuse de la Bretagne.

Des efforts importants en interne DREAL ont permis également de faire progresser notre organisation et je tiens tout particulièrement à souligner les résultats de l'implication de tous les agents dans la poursuite et l'approfondissement de la démarche qualité, qui a abouti à faire de la DREAL Bretagne une des premières DREAL certifiées à 100 % de son périmètre tout début 2013. Chacun doit trouver dans cette reconnaissance un encouragement à poursuivre et à se mobiliser en permanence.

2013 sera sans aucun doute une année de concertation et d'échanges pour faire évoluer les réglementations et législations dans nos domaines de compétence. Ce sont autant de chances que nous devons saisir pour donner plus de lisibilité à nos missions, pour réussir la transition écologique et pour que nos concitoyens puissent s'en approprier le sens.

La DREAL sera toujours au rendez-vous, au service de la Bretagne pour l'aider à construire un avenir durable.

La directrice régionale,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Françoise NOARS'.

Françoise NOARS

Glossaire

- ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ADIL** : Agence départementale d'information sur le logement
- ANAH** : Agence nationale de l'habitat
- ASN** : Autorité de sûreté nucléaire
- BBC** : Bâtiment basse consommation
- BOP** : Budget opérationnel de programme
- CETE** : Centre d'études techniques de l'Équipement
- CLIS** : Commission locale d'information et de surveillance
- CPER** : Contrat de projets État-Région
- CPCM** : Centre de prestation comptables et mutualisé
- DDCS** : Direction départementale de la cohésion sociale
- DDI** : Direction départementale interministérielle
- DDPP** : Direction départementale de la protection des populations
- DDTM** : Direction départementale des territoires et de la mer
- DIRO** : Direction interdépartementale des routes ouest
- DPM** : Domaine Public Maritime
- DRAAF** : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
- DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'habitat et du logement
- DRH** : Direction des ressources humaines
- DRJSCS** : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- FEDER** : Fonds européen de développement régional
- FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural
- GIP** : Groupement d'intérêt public
- GPEEC** : Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
- ICPE** : Installation classée pour la protection de l'environnement
- MAAP** : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche
- MEDDE** : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- METL** : Ministère de l'égalité des territoires et du logement
- ONEMA** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- OPAH** : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- PDMI** : Programme de modernisation des itinéraires
- PEM** : Pôle d'échanges multimodal
- PPI** : Plan particulier d'intervention
- PNR** : Parc Naturel Régional
- PPR** : Plan de Prévention des Risques
- PPRT** : Plan de prévention des risques technologiques
- RTE** : Réseau de transport d'électricité
- SCAP** : Stratégie Régionale de Création des Aires protégées
- SCOT** : Schéma de cohérence territoriale
- SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SGAR** : Secrétariat général pour les affaires régionales
- UO** : Unité opérationnelle

Le service Patrimoine naturel déploie et met en œuvre les politiques relatives à la préservation des richesses naturelles. Il s'attache donc à contribuer activement à enrayer la perte de biodiversité, à reconquérir la qualité de l'eau, à établir une gestion durable des ressources minérales, à mettre en valeur les paysages. En Bretagne, son action vise particulièrement la protection du littoral et des milieux marins, même si son territoire d'intervention comprend aussi le milieu terrestre exceptionnel ou ordinaire.

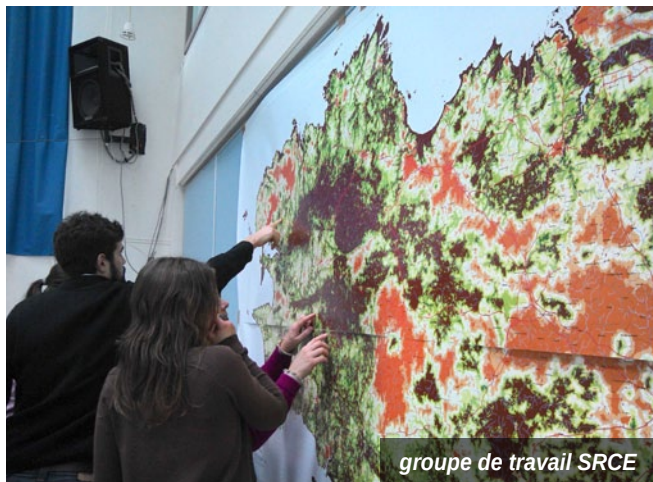
Dans le cadre des stratégies nationales, européennes ou internationales, il intervient en partenariat avec d'autres services de l'État ou établissements publics et en coordination avec les collectivités territoriales et les réseaux des chargés de mission auprès de divers organismes qu'il finance.

FAITS MARQUANTS EN 2012

Préservation de la biodiversité

Poursuite de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique

Le comité régional « trame verte et bleue » a été officiellement installé le 30 janvier 2012, rassemblant près de 100 acteurs de la biodiversité en Bretagne. Les ateliers préparatoires se sont réunis ensuite en mai puis en octobre pour débattre des enjeux régionaux de continuité écologique et de la cartographie des réservoirs régionaux de biodiversité. Au-delà de ces moments de concertation privilégiés, de nombreux échanges (formations, réunions thématiques...) ont permis une assimilation progressive des enjeux de la trame verte et bleue dans les projets et documents de planification des collectivités.



groupe de travail SRCE

Avancement de la gestion Natura 2000

La démarche Natura 2000 a été lancée dans le site Chiropières du Morbihan. Les comités de pilotage ont validé les documents d'objectifs (DOCOB) de 4 sites : sites de Cancale à Paramé (35), de l'Estuaire de la Rance, des îlots Notre-Dame et Chevret (22 et 35) et de la Rivière Ellé (56). Les DOCOB des sites Scorff et Sarre, de la Ria d'Étel, de la Pointe du Talud-Laïta et de la baie de Goulven ont fait l'objet d'une approbation par arrêté préfectoral.

L'année 2012 a été marquée par les opérations de préservation et de réhabilitation de la dune d'Erdeven (56), suite à l'échouement du TK Brémen qui a mobilisé fortement les agents Natura 2000 sous la coordination de la préfecture. Le prix spécial du jury de la 2^e édition des Grands prix nationaux Natura 2000 a été décerné en novembre à l'opérateur du site, le Syndicat du Grand de Gâvres-Quiberon.

Dans le prolongement de l'élaboration de la première liste d'activités soumises à l'évaluation des incidences Natura 2000, des campagnes de formations des porteurs de projet, maîtres d'ouvrage et services instructeurs ont été menées en 2012.

Stratégie régionale de création des aires protégées (SCAP)

La SCAP vise à doubler les surfaces terrestres de protection forte des habitats et des espèces menacées, dans le cadre d'une démarche cohérente à l'échelle nationale. La déclinaison bretonne de cette stratégie a fait l'objet d'une recherche de localisation des sites les plus concernés, les espèces les plus menacées ayant été sélectionnées par le Muséum National d'Histoire Naturelle, en association étroite avec le comité scientifique régional du patrimoine naturel.

Une présentation des sites pouvant relever de cette démarche a été effectuée lors d'une réunion de concertation régionale le 21 juin 2012. La démarche se poursuit dans les instances départementales, visant une première remontée de sites dans les premiers mois de 2013.

Protection des espèces

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire a fait l'objet de plusieurs arrêtés relatifs aux dérogations à la protection des espèces, après avis du Conseil National de la Protection de la Nature :

- un arrêté inter-préfectoral du 15 mai 2012 qui prévoit au cas par cas, espèce par espèce, les mesures qui devront être mises en œuvre par Eiffage Rail Express (ERE), le maître d'ouvrage. Dans l'arrêté est également actée la création d'un groupe de travail interdépartemental qui est chargé de suivre ce volet du projet et qui se prononce, le cas échéant avec l'appui d'un conseil scientifique, sur la pertinence des actions engagées.

Le groupe de travail pour le suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires s'est réuni les 11 juillet et 18 octobre 2012. Le Conseil scientifique prévu pour apporter une expertise au groupe de travail a été installé lors de la réunion du 18 octobre 2012.

- Un arrêté ministériel relatif à la loutre du 5 juillet 2012 au bénéfice d'ERE,
- Un arrêté inter-préfectoral du 6 août 2012 (signature du Préfet d'Ille-et-Vilaine) au bénéfice de Réseau Ferré de France (RFF) pour les jonctions de la ligne au réseau existant, sur la base d'un même contenu,
- Un arrêté inter-préfectoral du 2 juillet 2012 «Loi sur l'eau».

Par ailleurs, un arrêté inter-préfectoral portant création du conseil scientifique a été mis en signature fin novembre.

Enfin, l'observatoire de l'environnement a été installé fin décembre, en même temps que l'observatoire socio-économique dans le cadre du comité d'orientation de la LGV.

Protection des paysages et sites classés

De nombreuses actions ont été menées sur le territoire breton dont notamment celles visant au classement du site des estuaires du Trieux et du Jaudy (22), l'obtention du Label Grand Site de France pour le site de la Pointe du Raz en Cap Sizun (29), la poursuite des études pour l'extension des protections de la Baie du Mont Saint Michel (35), la signa-

ture de la convention pour l'opération Grand Site (OGS) de Gâvres-Quiberon (56) le 12 juillet ou encore le lancement de l'OGS des Caps d'Erquy et Fréhel fin 2012. L'ensemble de ces projets est développé dans les pages départementales de ce rapport.

Politique de l'eau et gestion de la ressource en eau

Zones humides

Publication d'un guide régional pour la mise en œuvre de la réglementation relative aux zones humides issu des travaux du groupe de travail régional sur les zones humides qui associe les services de l'État (les 4 DDTM bretonnes et la DREAL) ainsi que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Office National de l'eau et des milieux Aquatiques (ONEMA) depuis janvier 2010.

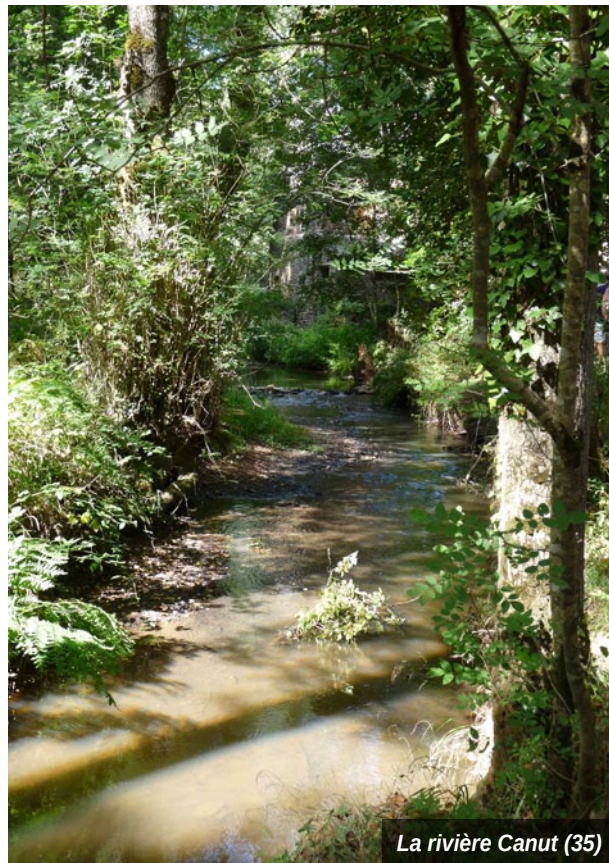
Hydrométrie

La DREAL assure la gestion d'un parc de plus de 160 stations de mesures hydrométriques. En 2012, l'activité a été notamment marquée par :

- le suivi hebdomadaire de la situation hydrologique au printemps, marqué par une sécheresse précoce, situation qui préoccupait fortement les services et les collectivités
- la publication d'un bilan hydrométrique hebdomadaire à destination des services départementaux dans le cadre de la surveillance des périodes de sécheresse.

Actions liées au SDAGE

En 2012, la DREAL a poursuivi sa contribution à la déclinaison du SDAGE, au travers de sa participation ou de l'animation de nombreuses réunions. La DREAL a également participé aux travaux pour la révision du SDAGE de 2009-2015, comportant, entre autres, la synthèse des observations des départements sur le SDAGE actuel.



La rivière Canut (35)

Par ailleurs, la DREAL a continué le suivi de la qualité de l'eau en assurant la maîtrise d'ouvrage des réseaux de surveillance pour les paramètres d'hydrobiologie en vue de leur transmission au préfet de bassin.

Participation active à la révision des textes relatifs à la directive nitrates

La DREAL a participé activement aux réunions nationales et régionales relatives à la révision des textes concernant la directive nitrates et liées au pré-contentieux européen et à la réforme des Zones d'Excédent Structurel (ZES).

Mise en œuvre du plan algues vertes

La DREAL intervient toujours dans la mise en œuvre du plan « Algues vertes » en coordination avec la mission interministérielle de l'eau. En 2012, elle a continué d'assurer le fonctionnement du comité scientifique qui a rendu son avis sur les derniers projets de territoires. Elle a également participé aux travaux et négociations permettant d'aboutir à la validation finale d'un projet de territoire et à la signature d'une charte sur les baies de la Fresnaye, du Douron, de Guisseny, de Douarnenez, de Concarneau.

Schémas des carrières

Anticipant l'évolution législative envisagée par le ministère, le Préfet de la région Bretagne a opté pour l'élaboration d'un schéma régional des carrières visant à la révision des quatre schémas départementaux des carrières. Le comité de pilotage, issu des commissions départementales de la nature, des paysages et des sites, ainsi que les groupes de travail, commenceront leurs travaux dès le début de l'année 2013 ; ils s'appuieront sur une étude comparative des schémas existants qui a eu lieu au premier semestre 2012.

PERSPECTIVES 2013

- Poursuite de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique,
- 2^{ème} liste d'activités soumises à l'évaluation des incidences Natura 2000,
- Mobilisation pour la mise en œuvre des chartes de territoire du plan Algues Vertes,
- Poursuite des actions engagées en 2012 sur la mise en œuvre du SDAGE,
- Participation à la rédaction des textes relatifs à la directive nitrate et au volet « actions renforcées »,
- Suite des décisions de décentralisation relatives à la politiques de l'eau,
- Finalisation de la SCAP,
- Lancement d'une nouvelle enquête publique sur le projet de classement du site des estuaires du Trieux et du Jaudy (parties terrestres et maritimes),
- Concertation sur les projets d'extension des protections dans la baie du Mont-Saint-Michel,
- Travaux d'élaboration du schéma régional des carrières.

QUELQUES CHIFFRES

- **554 jaugeages concernant l'hydrométrie.**
- **Concernant l'hydrobiologie en 2012, 86 stations analysées pour les macroinvertébrés**
- **34 contrats Natura 2000 ont été signés au titre de l'année 2012, pour un montant de près de 560 000 euros (financement par le Feader pour moitié) et pour une durée de 2 à 3 ans.**



Le service Climat, Énergie, Aménagement, Logement assure le pilotage régional de la politique climatique qui vise à définir les grandes orientations énergétiques permettant la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. La recherche de l'efficacité énergétique se traduit en particulier par une animation relative à la construction durable.

En travaillant sur l'adaptation des territoires au changement climatique, via des politiques intégrées « énergie, climat, air », le service rejoint une autre de ses missions principales dédiée à l'aménagement du territoire. Sur ce thème, il veille à la mise en œuvre de la politique du logement et de la rénovation urbaine, tout en veillant à la coordination des politiques foncières en région.

FAITS MARQUANTS EN 2012

Mise en œuvre du Pacte électrique breton

En 2012, trois séances plénières de la **Conférence bretonne de l'énergie**, qui regroupe à ce jour 160 organisations (services de l'Etat, collectivités, acteurs économiques, etc.), ont été organisées, sous le copilotage État, Conseil régional et ADEME. Elles ont été précédées de nombreux ateliers techniques, comités de suivi et cellules d'animation.

La mise en œuvre du Pacte électrique breton a été illustrée en 2012 par :

- la mise au point de nouvelles conventions avec des opérateurs comme EDF et GRDF
- l'élaboration d'un plan de communication (ex. réalisation d'un dépliant de présentation, préparations des actions pouvant se tenir en département...)
- en matière d'énergies renouvelables, l'accompagnement des appels d'offres nationaux sur le territoire breton, dont **l'appel d'offres pour l'éolien offshore en baie de Saint-Brieuc**, pour lequel le Consortium SAS Ailes Marines a été retenu le 23 avril 2012. Une instance de concertation a été mise en place le 12 juillet.

- poursuite des actions visant à faciliter les démarches administratives des porteurs de projet (guide photovoltaïque, mise en place d'un point d'entrée unique sur la méthanisation en département) et l'association aux expérimentations menées (démonstrateur hydrolien EDF, Investissements d'avenir, etc).
- s'agissant du pilier sécurisation de l'approvisionnement, le Préfet de région a rendu un avis dans le cadre de l'analyse des offres réalisée par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour le **projet de centrale à cycle combiné gaz**. Le Consortium Direct Énergie / Siemens et son projet à Landivisiau ont été retenus par le ministère le 29 février 2012.

La DREAL assure sur ce dossier l'assistance technique du Préfet du Finistère pour le suivi des procédures réglementaires (dossier ICPE pour la centrale, raccordement gaz et électrique, renforcement du réseau de transport de gaz, etc). Elle a participé à une journée publique d'information organisée le 7 juillet à Landivisiau.

Planification énergie climat

Le **Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)** est élaboré par l'État et le Conseil régional, avec l'appui d'un comité de pilotage et d'un comité technique. Lancée le 8 juillet 2011, son élaboration a mobilisé plus de 160 partenaires. Ce schéma a été soumis à la consultation du public fin 2012.

L'année 2012 a par ailleurs été consacrée à la consultation et la mise à disposition du public du **Schéma régional éolien**, qui a été arrêté par le préfet de région le 28 septembre 2012.

En participant à l'information du réseau des collectivités, en partenariat avec l'ADEME et le Conseil régional, la DREAL a

contribué à la montée en puissance des **plans climat-énergie territoriaux (PCET)** qui doivent être finalisés par les collectivités de plus de 50.000 habitants avant fin 2012. En lien avec les DDTM, elle a produit l'avis de l'État sur les premiers PCET reçus.

Le **Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Rennes** a fait l'objet de travaux de bilan, réalisés avec les différents pilotes d'action de ce plan de 2005. Ce bilan a été présenté le 24 octobre lors de l'installation d'un comité de pilotage, lançant officiellement sa révision et dégageant les premières pistes de travail. Les travaux en ateliers se poursuivront en 2013.

Promotion du Bâtiment durable

Plan bâtiment État

Dans le cadre de la cellule régionale de suivi de l'immobilier de l'État (CRSIE), créée en 2010, la DREAL, en tant qu'expert, a mis au point une méthode d'analyse des audits d'accessibilité, pour optimiser les mises en conformité à réaliser. Des travaux préparatoires à l'élaboration du programme de rénovation du patrimoine de l'État 2013 ont aussi été conduits, avec des priorités : sécurité des biens et des personnes, travaux préconisés par les contrôles réglementaires, mise en accessibilité, rénovation énergétique.

Qualité construction

Dans le cadre du réseau régional des services de l'État, une plaquette à destination des particuliers déposant un permis de construire a été élaborée afin de faire connaître les différentes réglementations applicables notamment la réglementation thermique 2012.

Promotion des EcoQuartiers

Une deuxième **journée d'échanges** intitulée « savoir s'entourer » a rassemblé le 9 février environ 150 participants élus, techniciens et acteurs de l'aménagement sur le thème de l'organisation de la gouvernance, ciblée sur l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour les petites et moyennes collectivités.

Un **atelier régional** a été constitué officiellement en juin. Il regroupe actuellement 95 collectivités qui pourront bénéficier d'informations et d'animations privilégiées.

Une étude « cartographie des acteurs » a été lancée en septembre. Elle devrait permettre début 2013 d'avoir une vision précise des acteurs de l'aménagement durable intervenant en Bretagne et de leurs interactions.



Animation du Comité Régional de l'Habitat (CRH)

En 2012, les instances du CRH ont été réunies à 22 reprises dont 5 CRH plénières, avec une volonté forte de délocaliser, autant que possible, les réunions de bureau (Morlaix, Brest). Par ailleurs, Quimper Communauté est devenu le 14^e délégataire des aides à la pierre au 1^{er} janvier et Concarneau Cornouaille Agglomération est devenu un nouveau membre de droit du CRH. Afin de renforcer le partenariat entre les différents acteurs locaux de l'habitat, de nombreux ateliers thématiques ont été proposés (connaissance des besoins, carte

de la tension, Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI), réflexions sur les programmations ANAH et Les Logements Locatifs Sociaux (LLS)...). La production du bilan 2011 de l'habitat en Bretagne a permis d'établir un référentiel régional, partagé par les différents acteurs.

L'année a également été marquée par le renouvellement de 5 délégations de compétence (Saint-Brieuc Agglomération, Conseil Général du Finistère, Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, Lorient Agglomération et Vannes Agglomération).

QUELQUES CHIFFRES

- 21,8 M€ de subventions ANAH pour le logement privé.
- 1 540 logements rénovés avec le fond d'aide à la rénovation thermique (programme Habiter mieux) plaçant la Bretagne au premier rang au niveau national.
- 10,8M€ pour le logement locatif social (PLUS et PLAI).
- 5 418 logements sociaux ont été financés (PLUS, PLAI, PLS).
- L'établissement public foncier a approuvé 84 opérations et 28 conventions cadres ont été conclues.

Habitat - logement

Le congrès national de l'Union sociale pour l'habitat qui s'est déroulé en 2012 à Rennes a permis la valorisation du bilan de la politique du logement en Bretagne.

6 conventions d'utilité sociale (CUS) « accession » sont signées sur les 9 au total (3 en 2011) à la fin février 2012.

Concernant les CUS logements-foyer, au 31 décembre 2012, 18 avenants « foyers » ont été signés sur les 22 avenants au CUS initiales « logements familiaux » et 1 CUS « foyers » a été signée sur les 2 CUS « foyers » concernées.

Évaluation de la rénovation urbaine en Bretagne

L'évaluation du programme de rénovation urbaine (PNRU) lancée en 2010 par l'État, le Conseil régional, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ARO Habitat Bretagne sur les 9 programmes bretons (Saint Briec, Guingamp, Brest, Quimper, Lorient, Lanester, Vannes, Rennes, et Saint-Malo) a permis d'apporter un regard sur le désenclavement des quartiers, la diversification de l'habitat et l'amélioration des parcours résidentiels, l'amélioration de l'offre et la qualité des services, le développement des activités économiques

et l'insertion par l'emploi, l'amélioration du cadre de vie et le changement d'image.

Analyse de la tension des marchés de l'habitat et des besoins en logements locatifs sociaux

2012 a vu l'actualisation de la démarche 2009-2010 de caractérisation régionale de la tension et le lancement de l'analyse des besoins en logements locatifs sociaux. L'approche de la tension est aussi abordée en cette fin d'année sous l'angle de l'observation des loyers. Cette analyse a été partagée avec les membres du Comité régional de l'habitat et est accessible sur le site internet de la DREAL Bretagne.

Publication d'une synthèse « Situation du logement en Bretagne »

Région dynamique et attractive, la Bretagne est confrontée à des tensions sur le foncier et l'habitat. Dans ce contexte particulier, la note « Situation du logement en Bretagne » est parue en octobre 2012. Par ailleurs, pour améliorer la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne, une étude relative à l'analyse et au fonctionnement des réseaux dans ce domaine a débuté en 2012.

Rénovation thermique des logements

Dans le cadre des Investissements d'avenir, l'État a créé le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés, nommé « Habiter mieux ». Ce programme, ambitieux pour la Bretagne, s'inscrit dans le Pacte électrique breton co-signé par l'ANAH. Au 31 décembre 2012, 1540 logements Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) ont été financés soit un montant global de subventions engagées de 3 607 047 €

Préservation du foncier



Premiers signataires de la charte foncière

Élaboration d'une charte régionale pour une gestion économe du foncier en Bretagne

La démarche partenariale pour une gestion économe du foncier s'est poursuivie en 2012. Deux conférences régionales foncières ont été organisées au cours du 1^{er} semestre en vue d'aboutir à une version définitive d'une charte régionale. Celle-ci a été transmise par le Préfet aux membres de la conférence en août, avec un appel à délibérer ou à décider.

Un colloque régional a été organisé le 7 janvier 2013 sur la mise en œuvre de stratégies foncières adaptées aux territoires. Réunissant près de 300 acteurs de l'aménagement et du foncier, il s'est clôturé par les premières signatures de la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne. Début 2013, une quarantaine de structures ont déjà adhéré à cette charte.

Révision du programme pluriannuel d'intervention de l'établissement public foncier breton

Cinq bureaux et trois conseils d'administration de l'EPF se sont réunis en 2012. Des réflexions ont été menées en vue de réviser l'actuel PPI (programme pluriannuel d'intervention) sur le développement de l'offre de logements sociaux en zone tendue, sur les exigences minimales de densité des opérations en matière d'habitat ou encore sur la densification des zones d'activités économiques. Par ailleurs, pour répondre à l'ordonnance du 8 septembre 2011 relative aux EPF, des travaux ont été menés sur la révision du décret de création de l'EPF.

PERSPECTIVES 2013

- Poursuivre et évaluer la mise en œuvre du Pacte électrique breton sur les trois piliers,
- Construire le plan d'action du schéma régional éolien,
- Réaliser l'instruction administrative sur les projets structurants : liaison souterraine 225kV Lorient-Saint-Briec, éolien offshore, centrale à cycle combiné gaz et ses raccordements, renforcement de l'artère sud de transport de gaz,
- Poursuivre la mobilisation en vue de faire adhérer les collectivités à la charte foncière ; mettre en œuvre celle-ci, notamment sur le volet des ambitions des engagements de l'Etat,
- Élaborer et mettre en œuvre le Plan Bâtiment Durable Régional intégrant la poursuite du programme «Habiter-mieux»,
- Poursuivre l'animation Écoquartier,
- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie du logement en Bretagne.

Prévention des Pollutions et des Risques



© DDPTM 35

Élevage de vaches

Le service Prévention des pollutions et des risques a pour missions de maîtriser les conséquences des risques naturels (inondations, submersions marine...), d'assurer la prévision des crues, de réduire les risques technologiques et sanitaires et de limiter les pollutions et les nuisances d'origine industrielle.

Pour atteindre ces objectifs, il s'appuie notamment sur les meilleures technologies disponibles pour organiser la réduction à la source des risques, déchets et rejets industriels. Prenant appui sur le réseau des unités territoriales de la DREAL et des directions départementales interministérielles, il conduit aussi la surveillance réglementaire des installations classées pour la protection de l'environnement. Dans ce cadre, il partage l'information sur l'état de l'environnement, diffuse les bonnes pratiques industrielles et prévoit le cas échéant la concertation avec les riverains. Il veille d'autre part à la gestion rationnelle des ressources minérales et à la sécurité dans les mines et les carrières.

FAITS MARQUANTS EN 2012

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

La région Bretagne est la première région de France en terme de nombre d'ICPE soumises à autorisation : au 1^{er} janvier 2012 la Bretagne compte 8 465 ICPE soumises à autorisation, soit 19% du parc national. Ce taux exceptionnel est lié au fort développement de l'élevage en Bretagne qui représente 6 793 ICPE soumises à autorisation, c'est à dire qu'en Bretagne sur 10 ICPE soumises à autorisation, 8 sont des élevages. Ces élevages bretons représentent 44% des élevages français soumis à autorisation.

La Bretagne dispose de 133 inspecteurs soit 8% des inspecteurs français. Un tiers de ces inspecteurs ont en charge les installations industrielles et les deux autres tiers se consacrent aux élevages.

En ce qui concerne les élevages, la principale action est de veiller à une amélioration des plans d'épandage. Pour cela l'inspection établit un plan annuel de contrôles qui prend en compte les enjeux locaux, en particulier les bassins versants algues vertes et les bassins versants en contentieux européens. Ces contrôles sont réalisés selon des grilles types et peuvent donner lieu en cas de non-conformités à des mises en demeure voir des sanctions. Ces contrôles conduisent à imposer le dépôt de dossiers de mise à jour des plans d'épandage que l'Inspection instruit puis propose des prescriptions préfectorales afin de veiller au respect de la fertilisation équilibrée, des périodes d'interdiction d'épandage. Au 1^{er} janvier 2012, le stock de dossiers d'ICPE élevage en cours d'instruction était de 653. Au 31 décembre il était remonté à 743 en raison d'une forte augmentation du nombre de dossiers déposés en 2012 (1272 dossiers pour 914 en 2011).

A la suite des recommandations du rapport «SALMON» publié fin 2011 et des audits internes réalisés au sein des DDPP bretonnes en début d'année 2012 par la DREAL, des actions ont été mises en place au niveau des procédures et méthodes d'instruction utilisées en DDPP. En parallèle, une réflexion sur l'amélioration du contenu des études d'impact pour permettre une meilleure appropriation de leur dossier par les exploitants agricoles est engagée auprès des bureaux d'étude et des organisations professionnelles agricoles. Un travail est également entrepris pour étudier les possibilités de simplification des plans d'épandage par l'intermédiaire d'une dématérialisation des dossiers par transmission électronique des données sur SILLAGE.

En ce qui concerne les installations industrielles, outre les actions d'instruction et de contrôle des ICPE, l'activité des inspecteurs concerne aussi le suivi des sites et sols pollués, le suivi de la mise en œuvre des réglementations déchets et produits chimiques, la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), la participation aux comités locaux de surveillance ou de concertation (CLIS et CLIC), la mise en œuvre du plan régional santé environnement (PRSE), le plan national d'allocation de quotas de gaz à effet de serre (PNAQ), la mise en œuvre de la directive cadre eau (DCE) par les installations classées industrielles...

Le bilan de l'action régionale de l'inspection des installations classées a été présenté en 2012 dans un document intitulé «Panorama de l'environnement industriel en Bretagne». Ce document présente les principales données de l'environnement industriel breton, les progrès réalisés en terme de rejets mais aussi les efforts qu'il reste à accomplir.

Risques naturels

Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (CSOH)



Depuis le 1^{er} janvier 2011, la DREAL assure le contrôle de la sécurité d'environ 600 ouvrages hydrauliques, pour la région Bretagne et en appui à la région Basse-Normandie.

Les principales missions réalisées en 2012 sont des inspections d'ouvrages, l'instruction et l'examen de documents relatifs à la sécurité des ouvrages, l'animation du réseau de correspondants DDTM et l'appui à la DREAL Basse-Normandie sur les missions de contrôle.

En 2012, des incidents sur des petits barrages ont été observés, qui ont nécessité la réalisation d'inspections inopinées et la prise de mesures d'urgence :

- effondrement en crête et début d'érosion interne sur le barrage de l'étang de Lozier à Plumaugat (22),
- fuite importante en pied de parement amont et vidange totale du barrage de Merdy à Ouessant (29).

Prévention des risques de submersion marine

Cinq PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) ont été labellisés en 2012 :

- domaine fluvial : Blavet, Vilaine, Combrit + PSR nouvelle digue,
- domaine littoral : Combrit, Ile Tudy et Cap Lorient.

Au niveau régional, une commission de labellisation des dossiers plan de submersion rapide inférieurs à 3M€ a été mise en place en novembre 2012, par délégation du Préfet de Bassin.

L'année 2012 a été marquée par la réception des données topographiques le long du littoral dans le cadre du projet Litto 3D. Ces dossiers ont permis ou vont permettre la mise à jour des cartes zones basses le long du littoral grâce à des données beaucoup plus précises (altitude à 10 cm près). Dans le cadre de ce même projet le Conseil général du Finistère, avec l'aide de l'État, de la Région et de l'agence des Aires marines protégées, a débuté une campagne d'acquisition de données bathymétriques le long des côtes du Finistère. Les données seront livrées en 2013.

Enfin, les périmètres des Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI) ont été arrêtés par le Préfet de Bassin le 26 novembre 2012. Trois territoires sont concernés en Bretagne : Vilaine de Rennes à Redon, Saint-Malo/Baie du Mont Saint-Michel et Quimper/ littoral sud-Finistère.

Prévision des crues

Sur la saison hydrométéorologique allant de mi-2011 à mi-2012 on peut noter un événement marquant, la tempête Joachim mi-décembre 2011.

Les crues consécutives à cette tempête ont principalement touché les cours d'eau de l'Ouest de la Bretagne, dans un contexte d'étiage rare pour un mois de décembre. De ce fait les cours d'eau lors de cet épisode de crues n'ont pas atteint des niveaux exceptionnellement hauts.

Le SPC a néanmoins pu tirer des informations utiles de cet épisode de crues pour la révision des critères techniques de mise en vigilance jaune et orange de plusieurs cours d'eau suivis au titre du dispositif vigicrues, et l'amélioration des outils d'expertise auxquels il a travaillé tout au long de l'année 2012.

Risques technologiques

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Il y a 16 PPRT en Bretagne. Tous les PPRT sont prescrits. 11 PPRT sont approuvés au 30 octobre 2012 dont 2 PPRT incluant des mesures foncières (mesures prévoyant le déménagement des personnes fortement exposées aux risques). 5 autres PPRT sont en cours de finalisation dont 4 également accompagnés de mesures foncières.

L'année 2012 a été marquée par la finalisation d'une première phase de négociation permettant d'aboutir à un premier projet de règlement pour les PPRT de Vern sur Seiche et Brest. Les négociations ont porté sur plusieurs facteurs communs sensibles comme l'impact des risques sur la vie économique ou la problématique de diminution de la vulnérabilité des voies de communication.

QUELQUES CHIFFRES

- Bretagne, 1^{ère} région en terme d'ICPE : 8465 établissements autorisés dont 6793 élevages.
- Au 1^{er} octobre 2012, pour les ICPE industrielles suivies par la DREAL : 64 propositions de mises en demeure et 18 procès verbaux pour 455 inspections, 63 demandes d'autorisation examinées en recevabilité, 21 présentées au CODERST ou CDNPS (carrières) ainsi que 58 arrêtés complémentaires.
- 100 % des 16 PPRT prescrits ; 70 % des PPRT approuvés, soit 11.

Plan de modernisation des installations industrielles

La DREAL Bretagne est engagée dans la démarche nationale de mise en œuvre du plan de modernisation des installations industrielles. Cette action est pluriannuelle et consiste à réaliser des inspections sur les sites industriels pour vérifier si un plan de maintenance a été mis en œuvre pour les installations pouvant générer des dangers pour les populations ou des impacts sur l'environnement. Une douzaine d'inspections ont été réalisées en 2012.

Plan anti-endommagement des réseaux

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le nouveau dispositif réglementaire sur la prévention des endommagements de réseaux est entrée en vigueur. Il encadre

- la consultation obligatoire via le Guichet Unique,
- les nouveaux formulaires Demande de Travaux (DT) et Demande d'Intention de commencement de Travaux (DICT) et les modalités de leur utilisation,

- le renforcement de la responsabilité des maîtres d'ouvrage, de la compétence « risque » des personnes intervenant sur les chantiers.

La DREAL a poursuivi en 2012 son travail de sensibilisation des différents acteurs associés à ce sujet en organisant plus d'une dizaine de réunions, sessions de formation ou de sensibilisation.

L'ambition de ce nouveau dispositif est la diminution du nombre d'endommagements, notamment sur les réseaux sensibles pour la sécurité : gaz et électricité. A la fin octobre 2012, le nombre d'endommagements sur le réseau de distribution de gaz est identique à celui de l'année 2011 (environ 1 endommagement par jour ouvré).

Recensement triennal des Établissements SEVESO

Le recensement des sites SEVESO a été mené durant le premier semestre 2012. La Bretagne dispose de 26 sites SEVESO seuil haut et 19 sites SEVESO seuil bas dont la liste est disponible sur le site internet de la DREAL Bretagne.

Risques chroniques

Plan régional santé environnement

Le deuxième Plan Régional Santé Environnement a été signé le 26 août 2011. Ce plan concerne la période 2011-2015. Il comporte 12 objectifs prioritaires déclinés en 37 actions dont 10 pilotées par la DREAL. Ces actions portent sur l'amélioration de la qualité des eaux, les produits chimiques, la qualité des logements, la qualité de l'air et les établissements recevant des enfants construits sur d'anciens sites industriels. La DREAL pilote 3 de ces actions (le contrôle des produits chimiques, l'action de recherche historique et d'examen de terrains sur les établissements recevant des enfants, l'action de réduction des substances dangereuses dans l'eau).

Réalisation des inspections

En 2012, outre la mise en œuvre du programme pluriannuel d'inspection et les inspections réactives suite à plainte, les inspections particulières suivantes ont été réalisées :

- des contrôles inopinés pour les rejets atmosphériques, pour les rejets aqueux et pour les tours aéroréfrigérantes,
- une campagne d'inspection d'une trentaine de déchetteries soumises à autorisation (sur environ 80 sites),
- des contrôles des stations services et des installations de combustion soumises à autorisation dans la zone concernée par le plan de prévention atmosphérique (PPA) de Rennes.



Campagne d'inspection des déchetteries (22)

- Renforcer la mise en œuvre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE),
- Poursuivre la mise à jour de la base BASOL relative aux sites et sols pollués dans le cadre du rôle d'information de l'État sur ce thème et en vue de la réalisation des cartes de vigilance et d'information par le BRGM,
- Poursuivre la mobilisation sur le plan Algues Vertes,

- Poursuivre l'élaboration des PPRT,
- Élaborer les plans de prévention des risques littoraux prioritaires,
- Finaliser la cartographie des risques des 3 TRI (pour octobre 2013),
- Poursuivre l'action de recensement et de classement des digues, avec les services des DDTM.

PERSPECTIVES 2013



Le service Infrastructures, Sécurité, Transports a pour ambition de répondre à la demande de transport et de mobilité, en minimisant les incidences sur l'environnement et en garantissant la sécurité des personnes. Les missions du service concourent à la politique nationale des transports au travers du développement des infrastructures pour favoriser la compétitivité du territoire, tout en proposant les modes de transport les plus durables. Les autres missions du service recouvrent le respect des réglementations qui participent à la sécurité routière et garantissent le respect des règles de la concurrence entre les entreprises de transport. Elles concernent également la connaissance des acteurs économiques, ainsi que l'homologation et la sécurité des véhicules.

FAITS MARQUANTS EN 2012

■ Réseau routier national : poursuite des opérations d'investissement

La dynamique de la mise à 2x2 voies de la RN 164 s'est poursuivie en 2012, la mise à 2x2 voies sur la totalité de son itinéraire restant une priorité de l'État et de ses partenaires afin d'améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne. Une nouvelle section de 2,2 km de 2X2 voies entre Saint-Méen-le-Grand et Montauban-de-Bretagne a ainsi été mise en service le 25 juin 2012. Par ailleurs, à la suite de la phase de concertation publique et des études de détail menées en 2012, le comité de suivi du 21 décembre a validé le programme de travaux pour l'aménagement de 12,4 km

au niveau de Chateaufort du Faou avec la perspective de lancement d'une enquête publique fin 2013. Enfin des études préalables à la DUP sur la RN 164 ont été lancées dans les secteurs de Rostrenen en février 2012 et Mûr de Bretagne en décembre 2012.

Les investissements routiers se poursuivent aussi dans d'autres secteurs : des études préalables à la DUP ont ainsi été lancées sur la RN176 entre l'estuaire de la Rance et l'échangeur de La Chênaie.

■ Mobilisation forte sur les grands enjeux ferroviaires bretons

LGV Bretagne Pays-de-la-Loire

L'année 2012 a été marquée par la forte coordination des services de l'Etat pour la réalisation de la LGV. De nombreuses études de détail ont été réalisées qui ont permis d'obtenir les autorisations administratives nécessaires au démarrage du chantier (arrêtés inter-préfectoraux «espèces protégées», « loi sur l'eau» et mise en signature fin novembre de l'arrêté interpréfectoral portant création du conseil scientifique). Le lancement de la phase de terrassement et de génie civil qui occupera 3000 personnes jusqu'à juillet 2015, a eu lieu à l'été. A la fin de l'année 2012 il a pu être enregistré, sur le projet BPL, 217 embauches locales dont 126 personnes en insertion professionnelle.

Le premier comité technique s'est tenu le 28 juin suivi du comité de suivi, coprésidé par le Préfet de région et Benoît Weymuller (CGEDD), le 31 août. Le nouveau comité d'orientation regroupant les observatoires de l'environnement et socio-économique a été installé fin décembre.

Promotion de « Bretagne à grande vitesse »

Pour atteindre l'objectif de mettre Brest et Quimper à 3h de Paris, les études sur Rennes-Brest (RB) et Rennes-Quimper (RQ) phase 1 et sur la désaturation de la gare de Rennes ont bien avancé en 2012, dans la perspective de démarrage de travaux sur la période 2013-2014.

Différents comités de pilotage tenus depuis début 2012 ont permis d'acter que la poursuite de l'amélioration des liaisons ferroviaires RB-RQ présentait des synergies fortes avec le projet de ligne nouvelle entre Rennes et Nantes. Les partenaires des 2 projets (État, conseils régionaux et départementaux, les 2 métropoles Rennes et Nantes), réunis en comité de pilotage commun le 7 novembre 2012, se sont donnés l'objectif de lancer un débat public unique en 2013 portant sur les deux projets regroupés désormais sous l'appellation « Liaison nouvelle Ouest – Bretagne – Pays de la Loire », RFF a saisi, dans ce cadre et dans ce périmètre, la commission nationale du débat public en décembre 2012.

Pôles d'échanges multimodaux



Le CPER 2007-2013 prévoit des travaux d'aménagement pour les principales gares bretonnes afin qu'elles deviennent de véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM). Après ceux de Saint-Brieuc et Guingamp signés en 2011, trois nouveaux contrats de pôle ont été signés en 2012 pour les PEM de Rennes, Redon et Morlaix ainsi que la première convention de financement pour des travaux à Guingamp, sur le périmètre de maîtrise d'ouvrage de Guingamp communauté.

Par ailleurs la gare de Vitré a été rajoutée à la liste des gares éligibles aux financements au titre des PEM lors de la révision à mi-parcours du CPER, donnant lieu également à la signature d'une convention de financement pour des travaux, sur le périmètre de maîtrise d'ouvrage de la ville.

S'agissant du PEM de Rennes, qui présente des enjeux particuliers compte tenu de l'importance de la gare de Rennes en tant que « porte d'entrée » de la desserte ferroviaire de l'ensemble de la Bretagne, la signature du Contrat de pôle entre les partenaires du projet en juin 2012 a marqué également le lancement de la concertation publique. A cette fin, une exposition « Votre gare demain, le futur Pôle d'Echanges Multimodal de Rennes », qui présente le projet global d'évolution de la gare, à l'horizon 2020, a été installée en gare de juin à novembre 2012 et un ensemble de réunions publiques, générales ou thématiques ont été organisées au deuxième semestre 2012.

Contribution au développement du fret ferroviaire

Lors de la révision du CPER, une ligne nouvelle de financement, dotée de 6 M€, a été créée pour contribuer au développement du fret ferroviaire et permettre notamment la création d'une jonction ouest pour maintenir en activité le chantier de transport combiné de la Plaine de Baud à Rennes pendant les travaux de construction de la jonction LGV. La mise en service de cette jonction est intervenue mi-2012.

Par ailleurs, les travaux préalables à la réouverture de la plateforme de transbordement rail-route de Morlaix se sont poursuivis et seront totalement achevés début 2013 en vue d'un démarrage des premiers trafics de fret ferroviaire. Les études préalables à la création de plates-formes ferroviaires fret se sont poursuivies à Montauban et ont été engagées sur Guingamp et Vitré, dans l'objectif de pouvoir définir à terme le site le plus approprié pour implanter une telle plate-forme.

Respect des réglementations



La DREAL organise toute l'année des opérations de contrôle des transports routiers sur route en collaboration avec les forces en tenue. Ces opérations sont complétées par des contrôles en entreprise (transporteurs de marchandises, de personnes, commissionnaires), ainsi que par des actions de surveillance des centres agréés de contrôle technique des véhicules légers et poids lourds. Afin de favoriser les échanges entre les professionnels du secteur des transports routiers, la DREAL réunit régulièrement les organisations professionnelles et une fois par an, l'observatoire social régional des transports routiers.

Les règles d'accès et d'exercice de la profession de transporteur public routier ont été profondément modifiées fin 2011 par l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation européenne appelée « Paquet routier ». Une importante campagne d'information

a eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2012 à l'égard de l'ensemble des professionnels. Les changements introduits, concernant notamment les modes de délivrance des certificats de capacité professionnelle et les conditions d'inscription au registre des transports, ont néanmoins généré divers contentieux dont la DREAL a assuré le traitement.

QUELQUES CHIFFRES

- **Crédits consommés sur les opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage DREAL : 17 M€.**
- **Subventions FEDER pour le développement ferroviaire Rennes-Brest et Rennes-Quimper : 8 M€.**
- **Nombre de contrôles sur route et en entreprises de transport : 5771 véhicules contrôlés sur route et 70 entreprises contrôlées.**
- **Réception de véhicules : 2503 véhicules réceptionnés à titre isolé et 26 réceptions par type prononcées.**
- **Surveillance des centres de contrôle technique automobile : 192 supervisions de contrôles techniques de véhicules lourds.**

Promotion du développement durable dans les déplacements

Déploiement régional de la charte « Objectif CO2 Les transporteurs s'engagent »

2012 a été l'année de l'amplification de la démarche avec la signature de 26 nouvelles entreprises de transport routier de marchandises (39 au total) et son extension au secteur du transport interurbain de voyageurs avec la signature de 9 premières entreprises. Au total, l'ensemble des plans d'actions portent sur une économie de près de 16 millions de litres de gasoil et plus de 41.000 tonnes de CO2.

Sécurité routière

Campagne éthylotest suite à la mise en place de la nouvelle réglementation

La DREAL a accompagné la mise en place de la mesure rendant obligatoire la détention d'un éthylotest dans tous les véhicules terrestres à moteur par la réalisation d'un dépliant et l'organisation d'une journée de sensibilisation des agents de la DREAL, de la DIRO et de la DDTM 35, en concertation avec les coordinations départementales de sécurité routière. Une action sur la visibilité des piétons et des cyclistes a également été organisée à l'automne, avec la distribution d'équipements réfléchissants et d'un flyer explicatif.

Bilans mensuels et annuels de la sécurité routière

L'observatoire régional de sécurité routière met en ligne chaque mois un bilan sur l'accidentologie dans les 4 départements bretons et a réalisé le bilan annuel de l'année 2011. Une carte régionale des accidents mortels est en ligne sur le site internet de la DREAL, accessible également au moyen d'un flash code permettant d'accéder directement à la carte sous Géobretagne depuis un smartphone.

Comité régional des passages à niveau

Le 5 octobre 2012, le comité régional de suivi des diagnostics de sécurité des passages à niveau a permis de faire le point sur l'avancée de la réalisation des diagnostics et de préconiser un certain nombre de mesures correctives et d'études afin de mettre en sécurité ces ouvrages.

PERSPECTIVES 2013

- Opérations d'investissement sur le réseau routier national : mettre en service, lancer de nouvelles phases d'études ou de travaux prioritairement sur la RN 164.
- Poursuivre la coordination interrégionale afin de maintenir le calendrier de réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne/Pays de la Loire (LGV).
- Promouvoir « Bretagne à grande vitesse », projet associant la LGV et l'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper + Rennes-Nantes, désormais dénommé «Liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire».
- Permettre un bon déroulement de l'ensemble des projets en gare de Rennes (pôle d'échange multimodal, désaturation, arrivée de la LGV, etc.) en arrêtant les projets techniques et leurs conditions de financement.
- Contribuer au bon avancement des démarches engagées dans les différents pôles d'échange multimodaux et à la finalisation et la signature des contrats de pôles des PEM de Quimper, Lorient et Auray.
- Participer à l'élaboration du plan régional de la logistique, piloté par la Région.
- Prendre part au contrôle de l'acquittement de l'écotaxe par les véhicules poids lourds, dont la mise en place est prévue à partir de juillet 2013 sur le réseau routier national non concédé (hors RN 164) et le réseau local susceptible de subir un report de trafic (non taxé en Bretagne).

Connaissance, Prospective et Évaluation



Le service Connaissance, Prospective et Évaluation est chargé d'assurer le management de la connaissance : il doit acquérir, produire, traiter, valoriser et diffuser les données nécessaires à la DREAL pour porter les politiques dont elle a la charge et pour garantir l'accès à l'information environnementale pour tous. A ce titre, il pilote le système d'information de la DREAL.

Ce service porte aussi la transversalité des politiques de développement durable ; il en fait la promotion, via un partenariat avec les collectivités et le réseau associatif, il a assuré le suivi de la territorialisation du Grenelle de l'environnement en région et décline la feuille de route de la transition écologique.

Il élabore également les avis de l'Autorité environnementale et gère l'animation des réseaux utiles au développement de l'évaluation environnementale.

FAITS MARQUANTS EN 2012

Évaluation environnementale

Les dossiers soumis à l'avis de l'Autorité environnementale (Ae) concernent toujours très majoritairement les projets agricoles. En 2012, les dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) agricoles sont encore les plus nombreux. Les dossiers d'ICPE industrielles ont, quant à eux, sensiblement augmenté par rapport à 2011.

Parmi les dossiers de plans et programmes soumis à évaluation, les plans locaux d'urbanisme ont également vu leur nombre fortement augmenter. Globalement le nombre de dossiers est en très forte augmentation : + de 40 % à fin 2012.

La fin 2012 est consacrée à préparer la mise en œuvre des décrets du 2 mai 2012 (au 1^{er} janvier 2013) et du 23 août 2012 (au 1^{er} février 2013), relatifs respectivement à l'évaluation environnementale des plans et programmes et des documents d'urbanisme.

Entrée en vigueur de la procédure au cas par cas

L'année 2012 a été riche en actualités réglementaires. Le décret du 29 décembre 2011 est entré en vigueur pour réformer les études d'impact et créer la procédure dite « au cas par cas », répondant ainsi aux exigences de la directive européenne fixant le cadre de l'évaluation environnementale des projets. Ce décret établit désormais une liste positive de projets, examinés pour décider s'ils seront soumis ou non à une étude d'impact (au cas par cas), selon leur incidence sur l'environnement, quel que soit leur coût. Au 6 novembre 2012, 48 demandes avaient été déposées et 33 décisions prises dont 26 accordant une dérogation à l'étude d'impact.

Animation des réseaux d'acteurs

Deux réunions « régionales » regroupant les différents services de l'État concernés par l'évaluation environnementale (EvE) se sont tenues, le 31 janvier et le 5 octobre et deux autres se sont tenues dans les départements du Morbihan et des Côtes d'Armor les 13 juin et 16 octobre. Elles ont per-

mis d'échanger sur les différentes évolutions réglementaires liées à l'évaluation environnementale et d'envisager les améliorations à mettre en œuvre. Par ailleurs, un « correspondant EvE » a été nommé dans chacun des départements (3 en préfecture et 1 en DDTM).

Journées de formation des commissaires-enquêteurs

La conférence régionale de formation des commissaires enquêteurs, qui réunit toutes les instances concernées par l'enquête publique, a souhaité mettre en place un temps annuel de rencontre et d'échanges entre les commissaires enquêteurs et leurs interlocuteurs institutionnels. La première édition de ces rencontres, co-présidée par la directrice de la DREAL et le président du Tribunal Administratif, s'est tenue à Josselin, le 25 septembre. Elle a réuni plus de 200 commissaires-enquêteurs et a été consacrée, à l'entrée en application des décrets relatifs à l'établissement des listes d'aptitude et à la réforme des études d'impact. Par ailleurs, 8 journées de formation se sont tenues tout au long de l'année sur des thèmes aussi divers que l'urbanisme, les enjeux liés à l'eau, les enquêtes liées au littoral, les enquêtes parcellaires, les ICPE élevages ou les enjeux environnementaux.

Diffusion des fiches de cadrage de l'autorité environnementale

6 fiches de « cadrage préalable » à la réalisation des études d'impact de certains projets ont été élaborées et diffusées. Elles répondent aux questions les plus souvent posées par les maîtres d'ouvrage, en fonction des enjeux environnementaux de la région Bretagne, en termes d'évaluation des impacts sur l'environnement de différents types de projet. Elles portent sur les thèmes suivants : ZAC et déplacements, ZAC et économies d'énergie et énergies renouvelables, installations photovoltaïques au sol, aménagements de voiries, stations d'épuration et choix de traitement, ports de plaisance et qualité des eaux.

Soutien à l'élaboration des agendas 21

Comité régional Agenda 21

Le 28 février, le Comité régional Agenda 21 de Bretagne s'est réuni pour sa 4^e session plénière, sous la co-présidence des services de l'État et du Conseil régional.

Le dynamisme breton en matière d'agendas 21 locaux se renforce chaque année : en 2012, grâce à l'émergence de 6 à 7 projets nouveaux, plus d'une centaine de collectivités sont désormais engagées dans cette démarche. Par ailleurs, sous l'égide du Comité régional Agenda 21, deux nouvelles études, portant sur les thématiques de l'évaluation des Agendas 21 et sur l'état des lieux de la gouvernance territoriale dans la pratique des Agendas 21 en Bretagne, ont été initiées, dont les travaux auront lieu en 2013.

Parution du guide méthodologique : diagnostic de l'Agenda 21

Pour accompagner la montée en puissance de la dynamique bretonne en matière d'agendas 21 locaux (22 territoires labellisés « Agenda 21 local France »), le Comité régional Agenda 21 de Bretagne a souhaité mettre à disposition des collectivités locales une méthode propre à l'élaboration d'un diagnostic, une des clés de réussite de la démarche. Après un an de travail avec de nombreux acteurs locaux et nationaux, la DREAL Bretagne a réalisé et diffusé un outil pragmatique, composé d'un guide illustré par des expériences bretonnes et de 9 fiches méthodologiques opérationnelles.

Développement des relations avec les associations



Remise des Trophées bretons du Développement Durable - Lannion (22)

Agrément et habilitation des associations

Dans le cadre des lois Grenelle, une réforme de l'agrément des associations de protection de l'environnement a été mise en place et une habilitation des associations agréées a été instaurée en vue de leur permettre de siéger dans certaines instances consultatives (CESER, comité de bassin, comité régional trame verte et bleue au niveau régional, CODERST, commissions des sites...).

L'agrément est maintenant valable pour 5 ans et peut être délivré au niveau départemental, régional ou national. L'habilitation vise à garantir une concertation de qualité avec des acteurs représentatifs et légitimes en matière de protection de l'environnement. Après avoir élaboré une harmonisation des critères, le service CoPrEv a produit 20 avis de la DREAL, obligatoires.

Assises régionales sur l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

Tous les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable en Bretagne (EEDD) se sont réunis le 29 novembre pour échanger autour des grands enjeux éducatifs, qui évoluent avec la société et les territoires. Ce temps a permis de réunir et de mobiliser tous les acteurs concernés, de construire ensemble de nouvelles perspectives, des projets et orientations partagés en matière d'EEDD et de poursuivre la mise en oeuvre du Plan régional d'action (PRA) signé par l'ensemble des partenaires en 2005. Il s'agit, en élargissant la concertation et l'échange à toutes les parties prenantes, de préparer l'avenir et d'« Ouvrir l'horizon ! », thème fédérateur

retenu pour les 3^e Assises nationales de l'éducation à l'environnement et au développement durable qui ont eu lieu à Lyon en mars 2013.

QUELQUES CHIFFRES

- 114 avis explicites émis au titre de l'Autorité environnementale.
- 8 démarches d'agendas 21 soutenues (28 000€) et 2 études visant l'élaboration d'outils méthodologique « agendas 21 » engagées (82 000 €).
- Soutien financier à 17 associations environnementales (140 000 €).
- 11 publications de l'unité Observatoires et Statistiques dans le domaine logement-construction.
- Financement du GIP Bretagne Environnement (143 320 € État et 70 000 € FEDER hors ADEME).
- Soutien financier à la Cellule économique de Bretagne (85 500 €).
- Accroissement du nombre de partenaires (tous les Conseils Généraux et toutes les agglomérations) pour Géobretagne et du patrimoine de données partagées.

Production relative à la connaissance des territoires

GéoBretagne

La plateforme GéoBretagne, portée par la DREAL et le Conseil Régional, a poursuivi son développement en 2012. Sur le plan technique, de nouvelles fonctionnalités ont été développées, comme le projet « Bretagne 1950 » qui permet de comparer visuellement les photographies aériennes de 1950 et de 2012. Sur le plan organisationnel, la plateforme s'est dotée d'une dizaine de pôles métier thématiques, qui travaillent à l'élaboration de pratiques communes en matière de partage et de mise en forme des données. Les pôles métiers sont d'ores et déjà opérationnels pour les référentiels, le catalogage, l'urbanisme, la mer et le littoral, les télécoms. D'autres sont en projet, par exemple sur le bocage ou sur l'architecture de la plateforme.

Géoorchestra, le moteur développé pour GéoBretagne a été choisi pour créer GéoBolivia. Fabrice Phung qui a participé à son développement a été invité à tenir une série de conférences sur le sujet en Bolivie, fin novembre.

Profil environnemental

En 2012, la DREAL a lancé la mise à jour du Profil environnemental (régional et par Pays).

La définition de ces enjeux environnementaux a permis de contribuer à l'élaboration du «diagnostic territorial stra-

tégique», dans le cadre de la préparation des futurs programmes européens pour la période 2014-2020. Il contribuera également à la préparation du futur CPER.

La spatialisation des enjeux au niveau des 21 Pays va s'appuyer sur une concertation avec les acteurs du territoire, lancée lors du Comité régional de suivi du Grenelle du 8 novembre 2012 .

La mise en valeur et la diffusion du Profil sont prévues pour le début d'année 2013.

Dispositif d'observation foncière

Les travaux sur l'observation foncière menés dans le cadre de la Charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne ont conduit à :

- l'identification d'un socle d'indicateurs communs de mesure de la consommation à l'échelle de la région et de chaque SCoT,
- un état des lieux pour la Bretagne des dispositifs d'observation du foncier à vocation économique.

Ces travaux ont été conduits en associant les différents services de l'État, les chambres consulaires, les agences d'urbanisme, les agences de développement économique, les collectivités territoriales.

Suivi du Grenelle

Comité Grenelle novembre 2012

Le Comité régional de suivi du Grenelle de l'environnement de Bretagne s'est réuni pour la deuxième fois le 8 novembre 2012 sous la co-présidence du Préfet de région, Michel Cadot, et du Vice-président du Conseil régional, Thierry Burlot.

Grâce à l'intervention très appréciée de Pierre Radanne, expert dans les politiques énergétiques nécessaires à la lutte contre le changement climatique, et en présence de nombreux acteurs locaux, ce comité a été l'occasion d'échanger sur les questions de la transition écologique et énergétique.

A cette occasion, la conférence environnementale et la feuille de route gouvernementale qui en est issue ont été présentées ainsi que les 5 priorités « pour faire de la France la nation de l'excellence environnementale ». Les membres du comité ont aussi travaillé au sein de 2 ateliers, notamment pour proposer des pistes visant à diffuser les bonnes pratiques d'intégration du développement durable dans les SCoT et pour décliner, à l'échelle des Pays, les enjeux environnementaux issus du Profil environnemental régional en cours d'actualisation.

PERSPECTIVES 2013

- Poursuivre l'accompagnement et le développement des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux,
- Participer aux travaux de la futur stratégie nationale de transition écologique 2014-2017, en fonction des sollicitations nationales,
- Faciliter l'appropriation de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2010-2013,
- Mettre en place le dispositif d'information et de formation nécessaire à la bonne application des textes relatifs à l'évaluation environnementale des projets et des plans et programmes ainsi que des enquêtes publiques,
- Organiser un colloque sur la gestion du trait de côte,
- Poursuivre le développement de l'accès à l'information environnementale en lien avec les outils nationaux « tout-surl'environnement », via le moissonnage des données du GIP Bretagne Environnement,
- Participer au salon «Ecoterritoriales» en avril 2013 et aux Trophées bretons du Développement Durable.

Mission ÉcoCité



Le dossier EcoCité de Rennes fait partie des treize projets retenus dans le cadre de la démarche nationale EcoCité, lancée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Cette démarche vise à identifier des stratégies de développement urbain exemplaires portées par des agglomérations de plus de 100 000 habitants en forte croissance.

La DREAL Bretagne constitue l'interlocuteur en région de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) de Rennes Métropole, de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et de l'ADEME pour le suivi du dossier EcoCité de Rennes. A ce titre, elle contribue à la préparation de la contractualisation entre l'État et Rennes Métropole au titre des Investissements d'avenir «Ville de demain».

FAITS MARQUANTS EN 2012



En 2012, la DREAL a contribué à la préparation du conventionnement «Ville de demain» entre l'Etat, les maîtres d'ouvrage et la Caisse des Dépôts pour la deuxième ligne de métro et les premières actions «Ville de demain» sélectionnées. Elle a notamment assisté le Préfet de région en assurant le secrétariat du comité de pilotage local «Ville de demain» co-présidé par le Préfet et le Président de l'agglomération rennaise, qui a validé la convention locale. Ce comité a également approuvé le dossier présenté par Rennes Métropole pour la deuxième session de sélection des actions «Ville de demain» des Investissements d'avenir.

La DREAL Bretagne a aussi poursuivi l'accompagnement de la démarche EcoCité et participé, dans son rôle de partenaire, à différentes instances techniques de gouvernance du projet «ViaSilva 2040» pilotées par Rennes Métropole. Elle a aussi joué son rôle de membre du comité opérationnel des financements, présidé par la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts en tant que gestionnaire du fonds «Ville de demain» pour le compte de l'État.

Enfin, à la demande du Préfet de région, la DREAL a animé le groupe de travail relatif à la thématique « développement durable » du programme des Investissements d'avenir, chargé de suivre l'état d'avancement des projets en Bretagne.

PERSPECTIVES 2013

- Contribuer à la préparation et au suivi des décisions relatives à l'action Ville de demain des Investissements d'avenir,
- Poursuivre notre participation en tant que partenaire aux différentes instances de gouvernance du projet d'EcoCité «ViaSilva 2040», pilotées par Rennes Métropole.

QUELQUES CHIFFRES

- **Rappel des financements «Ville de demain» des Investissements d'avenir décidés en 2011 :**
 - 90,66 millions d'euros pour la deuxième ligne du métro rennais,
 - 1,57 millions d'euros dans le cadre de la première session nationale de sélection des actions Ville de demain (ingénierie et investissement, hors deuxième ligne de métro).

Mission Zone côtière et milieux marins



Saint-Malo (35)

La mission Zone côtière et milieu marin assure au sein de la DREAL un rôle d'animation de la transversalité sur les thèmes mer et littoral. Elle veille, dans ce domaine, à la cohérence de l'action des services de l'État au niveau départemental et régional, associant la Préfecture maritime et la Direction interrégionale de la mer (DIRM). Elle est le lieu de synthèse pour l'élaboration d'une stratégie régionale pour la mer et le littoral, en lien avec les orientations nationales ou supra-nationales : directive stratégie milieu marin ; stratégie nationale pour la mer et le littoral ; gestion intégrée de la zone côtière...

FAITS MARQUANTS EN 2012

Outils d'expertise pour l'application de la loi littoral

Afin de consolider la posture régionale de l'État pour l'application de la loi littoral, deux types d'actions ont été menés :

- Poursuite de l'harmonisation régionale engagée en 2011 à travers la réalisation des cartes d'expertise établies par les

DDTM sur la base du référentiel régional,

- Lancement d'un bilan de l'application de ce référentiel régional au vu de l'évolution de la jurisprudence afin d'améliorer la sécurité juridique dans l'action des autorités de l'État.

Gestion intégrée de la zone côtière (GIZC)

Cette méthode constitue le moyen d'action validé par l'État lors du comité interministériel de la mer du 8 décembre 2009 pour l'application des politiques publiques en zone côtière.

En Bretagne, elle s'est traduite en 2012 par trois actions spécifiques :

- Financement dans le cadre du CPER de 10 actions de GIZC menées par les collectivités territoriales pour la réalisation de projets locaux,
- Élaboration d'une position de l'État à l'échelle de l'unité géographique – pointe de Trévignon/presqu'île de Quibe-

ron, pour la mise en œuvre de politiques publiques intéressant la zone côtière. Cette initiative menée conjointement par les DDTM du Morbihan et du Finistère et la DREAL doit permettre de valoriser l'action de l'État, lors de la mise en œuvre de documents d'aménagement (SCoT, volet mer du SCoT, PLU littoraux) dont la maîtrise d'ouvrage revient principalement aux collectivités territoriales,

- Poursuite de la construction d'une stratégie de l'État pour la zone côtière dans le cadre de l'atelier littoral et particulièrement sur la gestion du domaine public maritime, et la problématique des mouillages.

Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)

La DREAL a réalisé, sous l'égide de la Conférence de la mer et du littoral, un guide de lecture à l'échelle bretonne des constats et objectifs des 3 plans d'action pour le milieu marin qui concernent la région Bretagne. Ce guide de lecture a permis d'apporter une certaine lisibilité pour les acteurs locaux et de mettre en exergue des enjeux à l'échelle régionale.

Dragages

La DREAL a contribué en 2012 à la création d'un cadre pour arrêter la position de l'État sur la problématique des dragages dans le cadre d'une approche globale régionale. Un recensement de l'ensemble des réglementations applicables a été réalisé à cette fin par la DDTM du Finistère.

QUELQUES CHIFFRES

- 2300 km de linéaire côtier
- 270 communes littorales

Schémas des structures conchylicole

Les schémas des structures conchylicole étant soumis à évaluation environnementale, un projet de note de cadrage a été réalisé conjointement avec le service COPREV à la demande des préfets de département, autorités environnementales compétentes.

PERSPECTIVES 2013

- Poursuivre la déclinaison à l'échelle bretonne du processus de mise en œuvre de la DCSMM,
- Construire une stratégie à l'échelle régionale de l'approche intégrée du Domaine Public Maritime (DPM) et du trait de côte, grâce à l'outil que constitue l'atelier permanent de la mer et du littoral.

Mission Zone de défense et de sécurité



La Mission Zone de Défense et de Sécurité contribue, sous l'autorité du Préfet de zone de défense et de sécurité Ouest, à la mise en œuvre des politiques portées par le Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité du MEDDE et du METL en matière de préparation et de gestion des situations d'urgence relevant des domaines des risques naturels ou technologiques majeurs, des transports, de l'énergie ou de la protection contre les menaces intentionnelles. La Mission assure ses fonctions sur les cinq régions de la zone de défense et de sécurité Ouest : Centre, Pays de la Loire, Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie.

FAITS MARQUANTS EN 2012

Exercice POLMAR

Planification opérationnelle

La mission zonale a été fortement impliquée en 2012 dans l'élaboration de nombreux documents de planification de crise dont les plans routiers (dont les plans de gestion de trafic -PGT- et PALOMAR qui ont pour objectif d'améliorer la fluidité du trafic autoroutier lors des grandes migrations), le plan zonal NRBC (NRBC = Nucléaire, Radiologique, Bactériologique, Chimique) et l'élaboration de marchés par anticipation dans le domaine POLMAR Terre validés en comité de défense de zone début janvier 2013.

La DREAL de zone a poursuivi et renforcé l'animation du réseau des services de l'Etat en organisant et participant à de nombreuses réunions :

- organisation d'une réunion zonale des services du MEDDE avec 20 DDT(M), 5 DREAL, deux DIRM, trois DIR ainsi que

les trois délégations de l'ASN,

- pilotage du comité technique zonal POLMAR Terre,
- six réunions des agents sécurité-défense ont également eu lieu avec les DDT(M),
- présentation des missions de la DREAL de zone lors d'un comité de direction de la DREAL Centre,
- intervention lors de la formation des responsables sécurité-défense à Paris,
- la DREAL a mis en œuvre en 2012, une astreinte régionale pour la région Bretagne et une astreinte zonale pour la zone de défense et de sécurité Ouest afin de répondre aux sollicitations extérieures sur les sujets relevant de la compétence DREAL en dehors des jours et heures ouvrables.

Veille opérationnelle et alerte

140 événements, contre 44 en 2011 ont été gérés par la mission zone de défense et de sécurité. La gestion de crise opérationnelle a notamment fait l'objet des actions suivantes en 2012 :

- gestion d'événements suite à l'échouement du TK BREMEN,
- mobilisation sur les aspects de sécurité par rapport à la tenue des jeux olympiques à Londres,
- gestion des conséquences de la mise en liquidation de l'entreprise Doux,
- gestion de l'incident à la centrale nucléaire de Penly en Seine Maritime,
- sûreté du réseau électrique,
- dérogations de transport suite à l'échouement de deux navires en Espagne,
- incendies de transformateurs de RTE,
- plan d'opération interne sur sites SEVESO,...

La DREAL de zone a également participé à de nombreux exercices de gestion de crise : exercice POLMAR Baie de Seine, participation à l'exercice NRBC proposé par l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), exercice relatif au plan PIZO (Plan Intempéries de la zone de défense et de sécurité ouest) les 12 et 13 novembre.

QUELQUES CHIFFRES

- **28 agents habilités à exercer l'astreinte zonale, 36 agents habilités à exercer l'astreinte régionale**
- **142 événements gérés par la MZDS ou les agents d'astreinte**

PERSPECTIVES 2013

- Attribuer les 260 lots des marchés POLMAR Terre par anticipation prévus sur les dix départements littoraux de la zone de défense et de sécurité Ouest,
- Élaborer des protocoles d'échange d'information avec nos partenaires,
- Élaborer une cartographie zonale des risques et vulnérabilités en matière de risques technologiques ou naturels,
- Établir les premières conclusions de l'étude relative à la résilience des réseaux (routiers, énergie, télécommunication) nécessaires à la gestion de crise sur un scénario d'inondation de la Loire,
- Lancer l'élaboration d'un atlas de sensibilité du littoral aux pollutions maritimes à l'échelle du littoral de la zone Ouest.

Mission Pilotage et animation régionale



La Mission Pilotage et Animation Régionale assiste la Direction dans ses missions liées à la coordination et l'animation des politiques du METL et du MEDDE en région. En lien avec l'ensemble des missions et services de la DREAL, mais aussi avec les autres UO de la zone de gouvernance (DIRO, DDI, Préfecture des Côtes d'Armor et du Morbihan), elle propose, actualise et suit les outils liés à la gestion des effectifs et des crédits et à l'évaluation de la performance. Elle participe à l'élaboration de la stratégie du METL et du MEDDE en région, assure le rôle de DRH régionale et pilote le service social régional.

FAITS MARQUANTS EN 2012

Codeadd mars 2013

Animation régionale

En 2012, le travail de pilotage de l'animation des réseaux s'est poursuivi avec l'élaboration par les pilotes des chartes des réseaux stratégiques et de leurs feuilles de route.

Par ailleurs, un plan régional de Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines (GPRH) a été initié à l'automne.

Le travail accompli en 2012 consiste principalement en l'agrégation dans un même document du volet GPRH du Document de Stratégie Régionale et des éléments structurants la DRH régionale, complétés par un état des lieux actualisé et quelques éléments de perspectives. Il se poursuivra en 2013 par une approche prospective.

Gestion financière

La DREAL assure la gestion des crédits de 6 Budgets Opérationnels de Programme (BOP) :

- BOP 113 : UPEB - Urbanisme, Paysage, Eau et Biodiversité
- BOP 135 : DAOL - Développement et Amélioration de l'Offre de Logement
- BOP 181 : PR – Prévention des Risques
- BOP 203 : IST – Infrastructures et Services de Transports
- BOP 207 : SCR – Sécurité et Circulation Routières (programme rattaché au ministère de l'Intérieur)
- BOP 217 - CPPEEDDM - Conduite et Pilotage des Politiques d'énergie, d'Écologie, de Développement Durable et de la Mer (programme support financier et regroupant l'ensemble des ETP)

QUELQUES CHIFFRES

Les crédits consommés s'élevaient à 33,6M€ en autorisations d'engagement (AE) et à 57,3M€ en crédits de paiement (CP).

La zone de gouvernance Bretagne comprenait environ 2600 équivalents temps plein, soit 70 ETP de moins qu'en 2011 (baisse des effectifs cibles).

Renforcement de la fonction (DRH)

Les missions de la Direction des Ressources Humaines (DRH) régionale se sont poursuivies : CAP de catégories C, harmonisation des promotions et des primes pour les agents à statut Équipement, animation de l'action sociale.

Dans ce cadre, l'année 2012 a vu la mise en place de l'Instance de Concertation Régionale (ICR), créée par arrêté du 21 octobre 2011. Cette instance, regroupant l'administration et les organisations syndicales représentatives des personnels du MEDDE et du METL, s'est tenue à deux reprises en 2012, le 4 juillet et le 1^{er} octobre. Elle est compétente pour débattre notamment du Document de Stratégie Régionale, de la déclinaison des orientations ministérielles en matière

de prévention des risques professionnels), de la programmation budgétaire, de la répartition des effectifs et de la GPEEC.

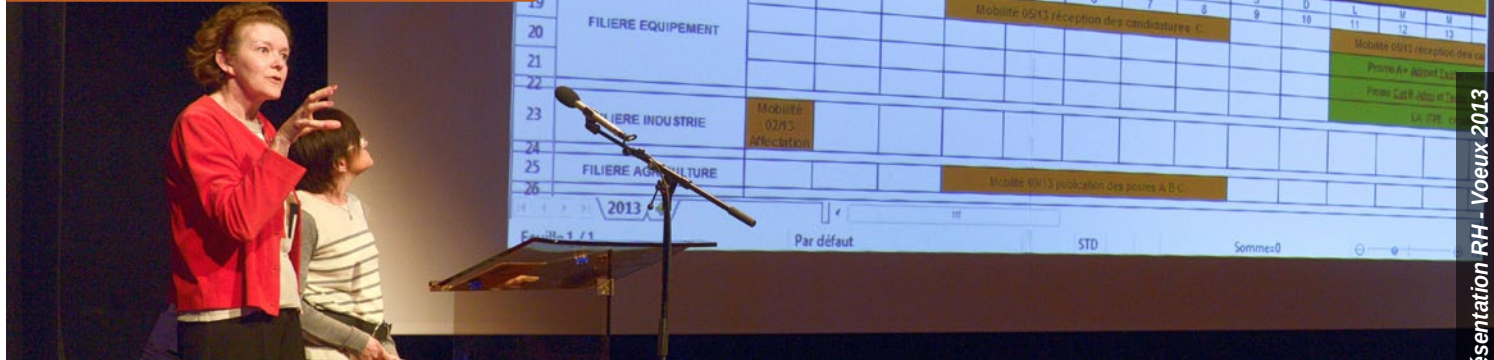
Par ailleurs, la DREAL Bretagne a pleinement participé à la réflexion dite « budget base zéro » (BBZ), initiée par le ministère au printemps 2012. Cette méthode détermine, pour chaque région, les effectifs et les moyens alloués par programme sur la base d'indicateurs objectifs au regard des enjeux du programme et de leur réalité dans les territoires.

En participant activement aux groupes de travail nationaux, la DREAL a pu faire valoir ses observations sur les indicateurs proposés.

PERSPECTIVES 2013

- Ajuster les réflexions BBZ locales pour la répartition 2013 des effectifs par service,
- Finaliser le plan de GPRH régional,
- Organiser les élections professionnelles de catégories B (suite au Nouvel Espace Statutaire),
- Préparer le futur CPER et les Programmes Opérationnels pour les fonds européens (2014-2020).

Secrétariat Général



Le Secrétariat général est centré sur les missions de pilotage internes à la DREAL. Il apporte son appui à la Direction, aux services, aux missions et aux unités territoriales dans les domaines suivants : ressources humaines (y compris gestion des compétences et prévention/sécurité au travail), conseil juridique, informatique, qualité et contrôle de gestion, logistique et responsabilité, finances.

FAITS MARQUANTS EN 2012

Ressources humaines

En matière de **gestion du personnel**, le secrétariat général s'est principalement attaché à mettre en œuvre les circulaires applicables en matière de régimes indemnitaires, de promotion et de mobilité de l'ensemble des ministères (MEDDE/METL, MAAF, MEF, Santé et Travail) en veillant à assurer une communication accrue tant vis à vis des services que des agents. Il s'agissait par ailleurs de s'inscrire dans une gestion optimale des effectifs au regard des cibles assignées à l'UO DREAL.

Ces objectifs se sont concrétisés en 2012 par :

- la mise en place d'un suivi des effectifs, pour respecter l'effectif cible de la DREAL et établir une stratégie de recrutement des compétences,
- l'élaboration d'un calendrier, fixant les échéances et les circuits relatifs aux cycles de mobilité, de promotions et des régimes indemnitaires, afin d'améliorer l'information en amont de tous les agents, quels que soient leur statut et ministère d'origine,

- la refonte de la rubrique intranet relative aux ressources humaines pour une meilleure lisibilité et accessibilité des informations en ligne.

De plus, la DREAL a poursuivi le travail de sensibilisation des services et des agents relatif à l'**hygiène et à la sécurité**. A ce titre l'année 2012 a été marquée par :

- le pilotage et la mise en œuvre des actions programmées dans le plan de prévention 2012 sur la base du document unique « risques »,
- l'animation du réseau des correspondants hygiène et sécurité et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques psychosociaux et d'un plan de prévention des risques routiers.

S'agissant de **la formation et de la gestion prévisionnelle des compétences**, le SG a poursuivi la déclinaison des actions de formation telles que programmées dans le plan pluriannuel de formation établi fin 2011.

Dialogue social

En matière de dialogue social, l'organisation de très nombreuses rencontres avec les organisations syndicales a été poursuivie : rencontres syndicats / direction, commissions d'harmonisation indemnitaires, réunions thématiques préparatoires (préparation de la mise en place du télétravail, évolution des organisations internes, travail sur les risques psychosociaux).

Gestion financière et logistique

Le Secrétariat Général (SG) a assuré un suivi des consommations des BOP de l'UO DREAL ainsi que la programmation et l'exécution du budget de fonctionnement dans un souci constant de maîtrise des dépenses. Par ailleurs le SG a initié fin 2012 la mise en place de la carte achat pour les services de la DREAL.

S'agissant de l'activité logistique, le SG a mis en œuvre les actions relevant de sa compétences issues du Plan État Exemple.

Informatique

Des investissements ont été effectués en vue d'améliorer la performance de l'infrastructure des sites de la DREAL (optimisation du plan d'équipement informatique et téléphonique).

Animation interne

Des actions de communication vers les agents, les chefs de service et les représentants du personnel ont été menées au cours de l'année 2012 : réunions de réseaux (chefs d'UT, assistantes secrétaires et assistantes de gestion), réunions d'informations générales DREAL (assemblées générales, Petit-déjeuner DREAL), accueil des nouveaux arrivants.

Démarche qualité – contrôle de gestion

- Le SG a établi un tableau de bord de suivi de l'ensemble des indicateurs, permettant de mesurer la performance des activités assurées au sein de la DREAL et ainsi de mieux cibler les actions d'amélioration à mettre en œuvre dans le cadre de la démarche qualité en cours,
- Par ailleurs, ont été construits des outils permettant d'effectuer une analyse des ETP consacrés aux activités de la DREAL (analyse de Salsa et de VisioM).

PERSPECTIVES 2013

> Gestion du personnel

- assurer un suivi des effectifs pour respecter l'objectif-cible,
- élaborer une charte de gestion interne s'agissant des régimes indemnitaires et des promotions des agents de la DREAL tous statuts (filiale équipement, industrie / finances, agriculture, travail et santé).

> Action sociale

- construire une rubrique "action sociale" sur le site intranet de la DREAL pour une meilleure information des agents (acteurs, droits et procédures).

> Formation et Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC)

- élaborer et assurer la mise en œuvre du plan de formation 2013,
- élaborer une cartographie des compétences.

> Hygiène et sécurité

- poursuivre la mise en œuvre des actions prioritaires du document unique et l'animation du réseau des correspondants hygiène et sécurité,
- élaborer et mettre en œuvre les actions du plan de prévention 2013.

> Juridique

- assurer le suivi et le traitement des contentieux en appui aux services.

> Gestion financière et logistique

- poursuivre la mise en œuvre du plan état exemplaire,
- déployer le contrôle interne comptable,
- élaborer la directive commande publique,
- améliorer la maîtrise des moyens de fonctionnement (travail notamment sur les frais de déplacements).

> Démarche qualité – contrôle de gestion

- mettre en œuvre des outils de contrôle de gestion au sein de l'UO DREAL,
- élaborer et mettre en œuvre une procédure de contrôle hiérarchique interne pour les activités à risques.

> Pilotage informatique

- mettre en œuvre la politique informatique ministérielle (renouvellement du matériel, sécurité informatique...),
- poursuivre l'amélioration de la performance des infrastructures.

> Animation interne

- poursuivre l'animation des réseaux (chefs d'UT, assistantes secrétaires, assistantes de gestion, correspondants hygiène et sécurité).

QUELQUES CHIFFRES

- 488 agents en poste à la DREAL au 31 décembre 2012.
- 48 arrivées, 28 départs et 14 mutations internes au cours de l'année.
- budget de fonctionnement DREAL 2012 : 1 527 000 euros (BOP 217) et (BOP 333).

Pôle Support Intégré



Le Pôle Support Intégré assure le rôle de prestataire en ce qui concerne les fonctions support pour un ensemble de services : la DREAL, la DIRO, les DDTM (activités relevant du MEDDE/METL) mais aussi les services tels que DDPP – DDCS pour la comptabilité, ainsi que la DIRM-NAMO pour les activités informatiques. Ses activités concernent : la comptabilité, la gestion administrative et financière des agents, la formation, l'assistance informatique, la gestion de l'architecture informatique et de la logistique du site qui héberge les services sur Rennes. Au-delà des fonctions de production, il peut jouer un rôle d'expert dans ses domaines d'activité, notamment pour les marchés publics.

FAITS MARQUANTS EN 2012

Gestion comptable

Le CPCM Bretagne est dans sa deuxième année de fonctionnement tous services MAAF-MEDDE. Des relations stables et de qualité ont été instaurées avec les services et la DDFIP 56. Le nombre de paiement en 2012 est stable et conforme à celui de 2011.

Fonctionnement du campus Atalante-Champeaux

Les services de la DREAL, de la DDTM et de la DIR Ouest sont implantés sur le site d'Atalante Champeaux au sein de cinq bâtiments d'une surface totale de 17 463 m². L'assemblée des co-occupants, qui a confié la gestion du campus à la division logistique du PSI, valide le budget et donne les orientations en terme de travaux et d'aménagement du site.

En 2012, l'équipe de maintenance a supervisé l'exécution des contrôles réglementaires et des opérations de maintenance et a réalisé certains travaux en régie.

L'ensemble des prestations mutualisées des équipes du courrier, de l'accueil, du pool auto, des inventaires, de la reprographie, des archives et de la documentation a été réalisé conformément aux conventions. L'approvisionnement du campus a été effectué conformément au code des marchés.

De nouvelles actions visant à créer le cadre d'une éco-administration sur le campus ont été mises en œuvre : plan d'accès au campus selon les différents modes de transport, marquage des véhicules électriques, plan de localisation des collecteurs de déchets.

En concertation avec le responsable de la politique immobilière de l'État (RPIE) et France Domaine, des consultations pour l'hébergement du pôle interrégional de production des statistiques de la construction et du logement (PIPS) ont eu lieu. Elles ont permis un choix définitif du site fin 2012 en vue d'un regroupement en avril 2013. Il en est de même pour l'unité prévision des crues pour laquelle une étude comparative de solutions d'hébergement sur le campus a été menée à bien par un maître d'œuvre. L'implantation de l'UPC se fera dans le bâtiment Molène 2B à l'été 2013.

Développement des technologies de l'information

Le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) a décidé, par circulaire en date du 25 janvier 2011, la création des Services Interministériels Départementaux des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC) dans tous les départements. En Bretagne, cela s'est traduit par la fin de la mutualisation du support informatique entre 3 DDTM et la DREAL. Les agents volontaires des antennes du PSI ont rejoint ces nouveaux services. L'impact de la création des SIDSIC est fort pour la division TI de la DREAL. Des travaux permettant de définir un fonctionnement correct de la division, pour un service de qualité auprès des utilisateurs, ont été menés en 2012. Ils seront mis en œuvre en 2013.

En 2012 les techniciens de la division ont été particulièrement sollicités afin de reprendre l'administration des serveurs depuis

le siège à Rennes. Les travaux de changements de domaine d'authentification se sont poursuivis à un rythme soutenu.

Par ailleurs, la mission AMOA et développement a travaillé sur plusieurs projets à destination de tous les services du campus. La plate-forme d'hébergement des applications Internet a été transférée chez un nouveau prestataire.

Enfin, la division TI a mis en place un Plan de Continuité de l'Activité. Celui-ci consiste mettre en œuvre une solution logicielle de gestion des données en miroir entre les 2 salles informatiques. De ce fait, si des équipements ou une salle entière venaient à être défectueux, le système basculerait sur la seconde ramenant ainsi le temps d'interruption de service proche de zéro.

Gestion administrative et financière des agents

La division PSI Salaires est dans sa troisième année de fonctionnement : l'année 2012 marque une stabilisation des effectifs au sein de l'unité GA Paye. L'unité a atteint un rythme d'automatismes dans ses relations avec les services employeurs, qui permet d'assurer, dans de bonnes conditions, la gestion administrative et financière des 3 200 agents répartis au sein des six services employeurs (DDTM 22, 29, 35, 56, DIRO et DREAL Bretagne). L'application REHUCIT a enregistré de nouvelles évolutions en cours d'année : ces évolutions doivent permettre une utilisation optimale de l'outil de gestion. Le transfert de la gestion financière vers la DRH au MEDDE

pour les agents de catégorie A et des agents issus des corps à faibles effectifs n'interviendra qu'en 2013, voire début d'année 2014. Il n'y a pas de transfert pour les B : le transfert de la gestion financière concerne uniquement les A.

La division a mis en place en 2012 une organisation permettant de gérer la pré-validation des dossiers de pension des fonctionnaires radiés des cadres à compter du 1er janvier 2013 (1 250 agents retraitables d'ici 2018 au sein des six services employeurs) : l'enjeu est très important puisqu'il consiste à assurer le paiement correct des futures pensions.

PERSPECTIVES 2013

- Le PSI assurera la pré-validation des dossiers de pension pour tous les fonctionnaires radiés des cadres à compter du 1^{er} février 2013,
- Le CPCM assurera la réception des factures des fournisseurs. Les interfaces vont se généraliser (chorus formulaire, argos ou chorus DT, cartes achat...). De nouveaux contrats de service vont être signés avec les UO – Participation à l'étude de rapprochement des plateformes CHORUS 1-2-3 si elle est lancée,
- Mettre en place la nouvelle organisation de la division Technologies de l'Information (TI) de manière opérationnelle garantissant un bon niveau d'assistance aux agents,
- Organiser le décroisement avec la DDTM35 suite à la création du SIDSIC 35 et conventionner sur l'utilisation des infrastructures et les services associés,
- Le campus Atalante Champeaux devrait accueillir au cours du second semestre de l'année 2013, l'unité de prévision des crues de la DREAL Bretagne.

QUELQUES CHIFFRES

- **850 agents bénéficiaires des prestations logistique sur le Campus d'Atalante-Champeaux.**
- **40 441 paiements effectués sur Chorus au 26 septembre 2012.**
- **5 192 demandes d'assistance informatique concernant 3100 postes informatiques.**
- **Concours : 20 concours organisés pour 1 008 candidats, dont 414 pour le seul concours Mines-Ponts.**
- **Marchés Publics : En 2012, 180 offres électroniques déposées sur la plateforme « PLACE », soit exactement 10 fois plus qu'en 2009 (pour mémoire : 70 en 2011, 37 en 2010).**
- **Paie des 3 200 agents du MEDDE et du METL en région.**
- **Complétude et fiabilisation des comptes individuels retraite (agents âgés de 35 ans et plus) : 50% des comptes complétés toutes générations confondues.**
- **1 400 000 copies réalisées par l'atelier reprographie.**
- **3 930 mètres linéaires d'archives gérés.**

Mission Communication



Journée DREAL 2012

La mission Communication contribue au titre de la DREAL à la communication interministérielle de l'État en région. Dans ce cadre, elle veille à expliquer et à valoriser l'activité de la DREAL et les priorités de l'action de l'État dans les domaines qui répondent aux objectifs de la transition écologique et pour les politiques publiques portées par le METL et le MEDDE. Au sein de la DREAL, la mission agit pour favoriser l'émergence d'une identité commune, en organisant notamment la transversalité entre les différents métiers.

FAITS MARQUANTS EN 2012

Communication interne

Les actions de communication internes visent contribuer à créer une culture commune, pour que chaque agent puisse avoir une vision transversale des thématiques ou missions portées par la DREAL et en connaître les principales clés de fonctionnement. L'alimentation régulière du site intranet, l'édition d'une lettre interne « DREAL infos Bretagne » (4 numéros dans un nouveau format en 2012), l'organisation régulière des « Petits-déjeuners DREAL » (14 séances en 2012)

et de plusieurs temps de rencontre et d'échange au cours de l'année : cérémonie des vœux en janvier, réunions plénières d'information pour les agents et « journée DREAL », participent à cet objectif de développer des références collectives et des liens de cohésion.. En lien avec le Secrétariat général, une attention particulière est apportée à l'accueil des nouveaux arrivants.

Communication externe

La mission Communication accompagne tout au long de l'année direction, services et missions pour les actions de communication externe, en partenariat le plus souvent avec d'autres services de l'État ou établissements publics et les collectivités locales. Ces actions sont définies et suivies au travers du plan de communication annuel de la DREAL. Parmi les événements marquants de l'année : organisation de nombreux colloques régionaux (journée écoquartiers, colloques fonciers), accompagnement sur des outils de communication

et des inaugurations de réalisations routières sous maîtrise d'ouvrage État, les étapes de l'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest Rennes-Quimper et Rennes-Nantes, l'organisation des Trophées et de la Semaine du développement durable, la mise en œuvre de la communication sur le « Pacte électrique breton »... Ces temps forts de communication ont alimenté les relations presse, ainsi que la production d'une trentaine d'articles dans la Lettre mensuelle des services de l'État en région.

PERSPECTIVES 2013

- Participer à la communication interministérielle des services de l'État en région,
- Élaborer le plan de communication DREAL 2013,
- Poursuivre l'accompagnement des services dans la réalisation des actions de communication externe, en valorisant particulièrement les illustrations de la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique,
- Veiller à la transversalité des actions de communication interne.

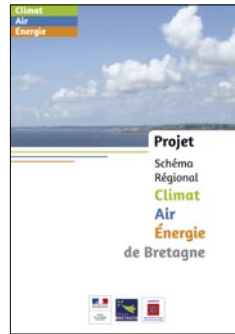
Quelques publications de la DREAL Bretagne



Plaquette de présentation de la RN 164 - Mûr-de-Bretagne



Rapport d'activité de la DREAL Bretagne 2011



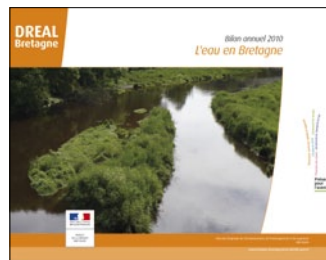
Projet de Schéma Régional Climat Air Énergie de Bretagne (SRCAE)



Actes de la 2^{ème} journée d'échanges du 9 février 2012 sur les Écoquartiers



Les règles de construction dans les logements neufs



Bilan annuel 2010 : L'eau en Bretagne



Bilan annuel 2011 : La sécurité routière en Bretagne



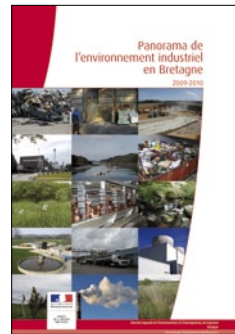
Le schéma régional éolien en Bretagne



Le diagnostic de l'agenda 21 local



Compte rendu d'activités 2011 - Le transport routier et la sécurité des véhicules en Bretagne



Panorama de l'environnement industriel en Bretagne



Fiches ponctuelles pour des travaux sur le réseau routier national

Réalisation : Mission Communication et services de la DREAL Bretagne





Mission des Unités territoriales

La DREAL exerce ses missions sous l'autorité du préfet de région, et sous l'autorité fonctionnelle des préfets de départements pour les missions relevant de leurs compétences. A ce titre, les unités territoriales (UT) assurent le relais de proximité de la DREAL et la représentent dans une majorité de réunions départementales (comités, commissions, réunions sur un dossier donné...). Selon les sujets, elles peuvent s'appuyer autant que de besoin sur l'expertise des services du siège à Rennes.

Les UT assurent plus particulièrement les missions régaliennes, dont l'instruction des projets d'activités industrielles susceptibles d'avoir un impact sur la santé et l'environnement, puis leur contrôle (réglementation des installations classées). Pour les activités liées aux extractions et à l'exploitation des matériaux et substances minérales, les UT sont également chargées de l'inspection du travail (contrôle des mesures prises en matière de prévention pour la santé et la sécurité des personnels en application du Code du travail).

Les pages qui suivent retracent non seulement l'activité propre des UT en département mais illustrent aussi comment, plus globalement, l'action de la DREAL prend effet concrètement sur les territoires des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.





FAITS MARQUANTS EN 2012

Risques technologiques

L'année 2012 a permis de tester en collaboration avec d'autres services de l'État, la mise en œuvre de Plan Particulier d'Intervention sur deux établissements dits SEVESO : la société Totalgaz à Saint-Hervé et la société SPD à Ploufragan. L'inspection des installations classées a également participé à plusieurs réunions des commissions locales d'information et de concertation (CLIC), commissions qui seront prochainement dénommées Commission de Suivi et de Surveillance.

Exploitation de carrières

L'instruction d'une demande d'extension de l'une des carrières les plus étendues de la région (245,6 ha), celle de la société Damrec a été finalisée. Seul gisement d'andalousite exploité en Europe et représentant 20 % de la production mondiale, un arrêté préfectoral du 23 août 2012 régleme désormais l'ensemble des activités de cette carrière (fosses, verse, installations de traitement, stockage de déchets d'extraction,...) pour une période de 18 ans dont 3 pour la remise en état du site.

Une carrière de gneiss à Plénée-Jugon a fait également l'objet de l'octroi d'un nouvel arrêté préfectoral visant au renouvellement, à l'extension en surface et en profondeur de son autorisation. L'arrêté permet de restituer une zone humide, et notamment l'espace de mobilité de ce cours d'eau. De plus, un ru se déversant dans le précédent cours d'eau, actuellement partiellement busé, sera à l'issue de l'exploitation de la carrière, restitué en milieu ouvert permettant de recréer un espace naturel. Ces dispositions sont la traduction concrète de la démarche du SDAGE ou encore des trames vertes et bleues mises en avant par le Grenelle de l'environnement.

Risques chroniques

Dans le cadre du renouvellement des agréments des centres de prise en charge des véhicules hors d'usage du département, plus d'une dizaine d'arrêtés préfectoraux a été proposée. Ces agréments intègrent de nouvelles dispositions ou

en actualisent certaines : conditions de dépollution des véhicules hors d'usage, opérations visant à favoriser le réemploi, le recyclage et la valorisation de pièces issus de ces véhicules, traçabilité des opérations de dépollution, information et communication, notamment auprès des clients, atteinte du taux de réutilisation, recyclage et valorisation, contrôle par un organisme tiers. L'un des objectifs est d'améliorer le taux de réutilisation, de recyclage et de valorisation des matériaux issus des véhicules hors d'usage.

Une opération massive d'inspection a été effectuée sur les déchetteries du département. Sur les 53 déchetteries du département, 21 ont fait l'objet de contrôles qui ont permis de relever plusieurs non conformités récurrentes : absence de mise à jour de la situation administrative, absence de déclaration des modifications apportées à l'installation, gestion non conforme des déchets dangereux, défaut de traçabilité des déchets entrants et sortants, etc. Certains exploitants ont déjà engagé les mesures correctrices en les déclarant également sur les déchetteries non inspectées.

Suite à la décision de fermeture de deux de ses sites (Saint-Agathon et Saint-Brieuc), la société Stalaven a déposé un dossier de demande d'autorisation en vue du projet de développement du site d'Yffiniac. Le transfert des activités de Saint-Agathon et de Saint-Brieuc sur le site d'Yffiniac engendre une modification substantielle de l'autorisation préfectorale accordée au site d'Yffiniac le 10 juillet 1996. A ce titre, un dossier de demande d'autorisation a été déposé par la société Stalaven. Son instruction se poursuit et devrait se finaliser au début de l'année 2013. Elle devrait permettre, entre autres, une réduction très notable de la consommation d'énergie sur le site par le choix de technologies moins énergivores.

Dans le cadre des missions de contrôle des installations classées, les quatre unités d'incinération de déchets non dangereux du département : Société Fertilval à Lamballe, Smictom du Penthièvre Mené à Planguenoual, Smitred Ouest Armor à Pluzunet et Idex Environnement à Taden ont fait l'objet de contrôles inopinés de leurs rejets atmosphériques visant à vérifier le respect des valeurs limites des arrêtés préfectoraux.

Biodiversité et paysage

Une procédure de classement a été lancée pour les sites des estuaires du Trieux et du Jaudy. La procédure a pour vocation de consacrer un paysage d'exception d'intérêt national, compte tenu des critères pittoresques, artistiques, historiques, légendaires et scientifiques que ces estuaires et leurs sites littoraux adjacents présentent.

L'enquête administrative proposant un projet de périmètre de classement, s'est déroulée dans les communes concernées en 2011. L'ensemble des observations a fait l'objet d'un examen attentif. La proposition de périmètre devait être soumise à l'avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites en décembre 2012 et transmise ensuite à l'avis de la Commission supérieure des sites en 2013. Une décision du Conseil Constitutionnel intervenue en novembre 2012 a entraîné l'annulation de plusieurs enquêtes administratives dont celle concernant le site des estuaires du Trieux et du Jaudy. Le lancement d'une nouvelle enquête publique sur ce projet de classement devrait intervenir courant 2013.

Le parc du Grand Pré à Langueux a obtenu le prix du paysage 2012 décerné par le MEDDE. Le dossier du parc proposé par Laure Planchet, architecte du paysage, a été retenu par le jury ; il représentera la France pour le concours au niveau européen.

Infrastructures de transport routier et ferroviaire

De nouvelles démarches d'études visant à obtenir une DUP pour une mise à 2x2 voies sur la RN 164 ont été lancées dans les secteurs de Rostrenen et Mûr de Bretagne : depuis début 2012 sur une section de 15 km dans le secteur de Rostrenen avec une perspective de concertation sur les variantes avant l'été 2013 et en toute fin 2012 dans le secteur de Mûr de Bretagne, sur une section de 10 km environ. Dans les deux cas, des instances de suivis spécifiques sont mises en place, associant l'ensemble des acteurs locaux. Des études similaires seront entamées courant 2013 dans les secteurs de Plémet et de Merdrignac.

Par ailleurs Les travaux d'aménagement à 2x2 voies d'une nouvelle section de 3 km dans le cadre de la phase 2 des tra-

voux de la RN 164 dans le secteur de Loudéac ont débuté à l'automne avec, notamment, les travaux d'élargissement du pont-rail et du pont-route qui ont démarré début décembre, impliquant d'importantes modifications de circulation pour les usagers. Ils seront suivis de travaux sur quatre autres ouvrages d'art. La mise en service de cette section est envisagée à ce stade pour l'automne 2015.

Agenda 21

La communauté d'agglomération de Saint-Brieuc a obtenu la labellisation « agenda 21 local France » en 2012 et la DREAL a accompagné financièrement le projet en cours dans la commune de Dinan.

Evaluation environnementale

A compter du 1^{er} janvier 2012, et jusqu'au 31 décembre 2013, dans le cadre de son droit d'évocation, le préfet de la région Bretagne, en tant qu'Autorité environnementale, formule un avis sur l'évaluation environnementale des projets de SCoT arrêtés en lieu et place des préfets de département. Il a ainsi signé son 1^{er} avis sur le SCoT du Trégor le 12 mars 2012.

Planification énergétique

Pour informer les élus, partenaires économique et associations sur le contenu du Pacte électrique, les services de l'État ont organisé avec le Conseil régional, une réunion d'information en préfecture des Côtes d'Armor le 11 janvier 2012.

La 7^{ème} Conférence bretonne de l'énergie s'est réunie le 25 mai à la Préfecture des Côtes d'Armor et a été principalement consacrée à la présentation du projet de ferme éolienne offshore de la baie de Saint-Brieuc. Les représentants de la société Ailes Marines SAS qui a été désignée à l'issue d'un appel d'offres lancé en juillet 2011 pour construire et exploiter le parc éolien off-shore de Saint-Brieuc, ont ainsi présenté devant les membres de la Conférence les points principaux du projet. Cette ferme représentera, à l'horizon 2018, 100 éoliennes d'une puissance unitaire de 5 MW permettant l'alimentation de 650 000 habitants et représentant 7% de la consommation électrique de la Bretagne.

PERSPECTIVES 2013

- Instruire les études de danger des établissements SEVESO seuil bas
- Poursuivre l'action ciblée sur les principaux industriels qui pratiquent l'épandage des eaux résiduaires ou des boues
- Instruire les nouvelles demandes, notamment les dossiers d'éoliennes et de méthanisation
- Avec les services de la police de l'eau, poursuivre les actions visant à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau

QUELQUES CHIFFRES

- **341 installations classées industrielles autorisées dont 5 Seveso Seuil Haut, 2 soumises à enregistrement et 1045 déclarées.**
- **1 Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) en cours concernant 8 communes.**
- **24 sites Natura 2000 dont le Préfet est coordonnateur représentant 36 361 ha terrestres et 302 287 ha maritimes.**
- **81 sites classés : 4 400 ha en terre et 8 030 ha en mer.**
- **nombre de contrôles pour les véhicules terrestres : 1324 véhicules contrôlés.**
- **nombre d'homologations de véhicules : 3 réceptions par type et 360 à titre isolé prononcées.**



Journée d'information sur le Pacte électrique breton - Landivisiau (29)

FAITS MARQUANTS EN 2012

Risques technologiques

Le PPRT d'Eliant et Rosporden qui a été approuvé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2011 a fait l'objet d'une convention de financement liant les parties concernées: la collectivité (CCA), l'industriel à l'origine du risque (société Mac Bride) et l'État.

Concernant le dernier PPRT qui reste à approuver dans le Finistère, celui de Brest (sociétés Imporgal et Stockbrest), il a fait l'objet en 2012 de nombreuses réunions techniques et d'échanges avec les personnes et organismes associés. Il devrait pouvoir être soumis à enquête publique en 2013.

En 2012, l'UT29 a participé à l'exercice PPI de Maxam à Plozevez du Faou et aux réunions des CLIC devenues Commissions de Suivi de Site (CSS) pour les sites SEVESO.

Déchets

Suite à la révision de la nomenclature et aux évolutions réglementaires pour les activités de transit et de traitement de déchets, un important travail a été initié pour le traitement des demandes de bénéfice d'antériorité, notamment pour les nouvelles activités soumises à la législation des installations classées (recevant des déchets issus de dragages ou des matières de vidange par exemple). Ainsi, la station de déballastage de la CCI à Brest est devenue établissement SEVESO seuil haut.

Concernant la problématique des algues vertes et suite aux échouages massifs constatés, des moyens importants ont été consacrés à l'information, au contrôle des installations recevant des algues vertes et au suivi des capacités de traitement, ainsi qu'à l'instruction des dossiers relatifs aux installations existantes et en projet.

L'UT29 a participé à 7 réunions de CSS (ex-CLIS) d'établissements de traitement de déchets.

L'inspection des sites et l'instruction des dossiers des installations de stockage des sédiments de dragages des ports a été conduite pour le site de Morlaix et celui de Ty-Coq à Combrit. Une autorisation préfectorale temporaire d'exploiter a été accordée pour le traitement et la valorisation des sédiments de dragage de Port la Forêt dans le cadre des opérations de dragage d'entretien planifiées début 2013.

17 demandes de renouvellement d'agrément de véhicules hors d'usage (VHU) ont été reçues en 2012 et sont en cours d'instruction.

Risques chroniques

Une action ciblée sur les principaux industriels qui pratiquent l'épandage des eaux résiduaires ou des boues s'est poursuivie activement en 2012. Les constats réalisés ont montré que des améliorations de pratiques pouvaient être apportées. Les suites administratives les imposant ont été notifiées aux industriels concernés par arrêté préfectoral.

Dans le cadre du PNSE, Plan National Santé Environnement, en 2011, 19 établissements recevant des enfants ont été identifiés comme édifiés sur d'anciens sites industriels. Après avoir reconstruit la mémoire industrielle et priorisé les actions visant à protéger les enfants, l'action de diagnostic s'est poursuivie en 2012. Sur les 19 établissements concernés, 14 diagnostics sont terminés et ont conclu que les sols des établissements ne posent pas de problème particulier ou que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions potentielles ou avérées. Les 5 derniers diagnostics sont attendus. Les chefs d'établissement ont été régulièrement informés des suites qu'il convenait de réserver aux préconisations formulées.

Biodiversité et paysage

En 2011, la Pointe du Raz avait perdu son label «Grand Site de France», seul site en Bretagne à bénéficier de cette reconnaissance de gestion. Pourtant, le littoral du Cap Sizun, avec notamment la pointe du Raz et la pointe du Van, est un des secteurs emblématiques de la région, voire de la France continentale, tant les paysages sont grandioses face à un océan particulièrement puissant.

Les collectivités se sont donc retrouvées pour donner un nouvel élan à l'action conduite localement avec l'ensemble des acteurs, tant au niveau de la préservation des patrimoines que de l'action touristique. Ainsi, le périmètre du label a été étendu au littoral de 4 communes (contre 2 précédemment) et la gouvernance revue et adaptée.

La DREAL a accompagné cette démarche de Label «Grand Site de France» qui a été attribué le 21 décembre 2012.

Par ailleurs, deux projets finistériens ont été retenus par le ministère suite aux appels à projets lancés dans le domaine de l'ingénierie écologique : il s'agit, d'une part de la restauration du fonctionnement écologique du Ster de Lesconil avec pour enjeu majeur la restauration des zones de nourriceries de certaines espèces de poissons marins et le rétablissement de la libre circulation pour des espèces de poissons amphihalins, notamment l'anguille, et d'autre part de la restauration de la lagune du site Natura 2000 de Moustierlin en réduisant l'envasement et le comblement progressif du marais et en annulant la dessalure actuellement observée.

Infrastructures de transport routier et ferroviaire

A la suite de la phase de concertation publique et des études de détail menées en 2012, le comité de suivi du 21 décembre a validé le programme de travaux pour l'aménagement de 12,4 km de RN164 au niveau de Chateauneuf du Faou. La constitution du dossier d'étude d'impact puis la saisine de l'Autorité Environnementale laissent envisager une mise à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) toute fin 2013.

Après près de deux ans de travaux, l'échangeur du Loc'h reconfiguré, à Quimper, a été inauguré et mis en service le 14 décembre pour renforcer la sécurité des usagers. La prise en compte des modes doux de déplacement représente 20% du coût de ce projet de près de 6M€ financé à 100 % par l'État.

Développement du port de Brest

La DREAL participe au groupe de travail État accompagnant le projet ambitieux de développement du port de Brest actuellement à l'étude avec un objectif principal, protéger les personnes dans le cadre du PPRT tout en favorisant le développement économique de la zone portuaire destinée à accueillir les industries en rapport avec les énergies marines renouvelables.

Agenda 21

La commune de Roscoff, la Communauté de communes du Pays de Douarnenez, la Communauté de communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ), Quimper Communauté et Brest Métropole Océane ont obtenu la labellisation « agenda 21 local France » en 2012. La DREAL a accompagné financièrement et méthodologiquement le projet en cours dans la commune du Conquet.

Planification énergétique

Pour informer les élus, partenaires économiques et associations sur le contenu du pacte électrique, les services de l'Etat ont organisé avec le Conseil régional, une réunion d'information en préfecture du Finistère le 19 janvier 2012.

Dans le cadre du pilier «sécurisation» du Pacte électrique breton, le ministre chargé de l'énergie, suite à un appel d'offres pour une centrale cycle combiné gaz (CCG) de 450 MW a retenu le consortium Direct Énergie pour son projet de Landivisiau. La DREAL assure l'accompagnement de ce dossier, pilote le groupe technique et prépare la cellule d'animation.

En 2011, Ville de Brest et Communauté urbaine Brest métropole océane ont élaboré le Plan Climat Energie Territorial (PCET), plan obligatoire depuis la loi Grenelle 2 pour les communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants. La DREAL contribue avec la DDTM à cette démarche en accompagnant les collectivités locales. Un avis favorable a été émis par le préfet de région le 4 octobre 2012.

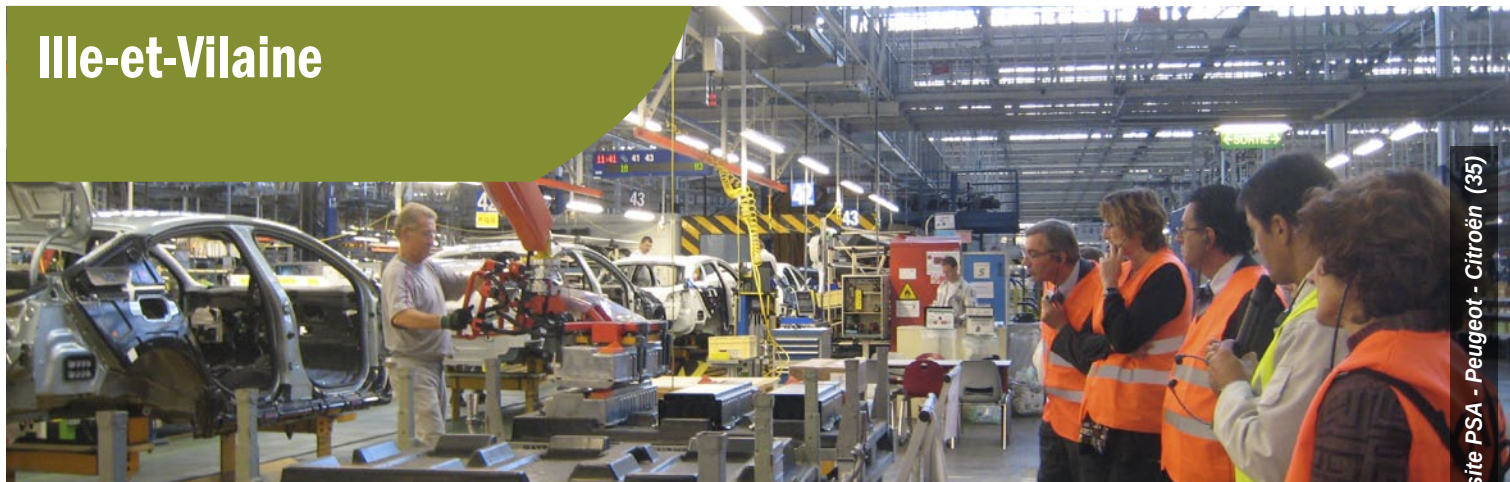
Depuis 2009, 14 Zones de Développement de l'Éolien (ZDE) de puissance allant de 1 à 70 MW ont été autorisées par le Préfet de département après instruction de la DREAL. Aucune ZDE n'a été autorisée en 2012.

PERSPECTIVES 2013

- Finaliser l'élaboration du PPRT du port de BREST,
- Instruire les études de danger des établissements SEVESO seuil bas,
- Poursuivre l'action ciblée sur les principaux industriels qui pratiquent l'épandage des eaux résiduaires ou des boues,
- Instruire les nouvelles demandes, notamment les dossiers d'éoliennes et de méthanisation,
- Avec les services de la police de l'eau, poursuivre les actions visant à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau,
- Finaliser l'action visant à la continuité écologique des cours d'eau pour les 2 ICPE concernées, à savoir pour la Douphine: Nobelsport à Pont-de-Buis-les-Quimerch et pour l'Isolé : les Papeteries de Mauduit à Quimperlé.

QUELQUES CHIFFRES

- **358 installations classées industrielles autorisées dont 7 Seveso Seuil Haut, 14 soumises à enregistrement et 1688 déclarées.**
- **2 nouveaux Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) prescrits concernant 12 communes.**
- **nombre de contrôles pour les véhicules terrestres : 812 véhicules contrôlés.**
- **nombre d'homologations de véhicules : 12 réceptions par type et 428 à titre isolé prononcées.**
- **12 sites Natura 2000 dont le Préfet est coordonnateur représentant 12 845 ha terrestres et 232 305 ha maritimes.**
- **101 sites classés : 10 200 ha en terre et 73 080 ha en mer.**



FAITS MARQUANTS EN 2012

Risques technologiques

4 PPRT sont approuvés sur 5 prescrits dans le département. Concernant le PPRT de Vern-sur-Seiche restant à approuver, le dépôt, en décembre 2011, d'un projet de modification des conditions d'exploitation par la société Antargaz, visant à réduire le risque, a nécessité de redimensionner le périmètre du PPRT dont le règlement est en cours d'élaboration.

Une demande d'autorisation pour l'extension de l'entreprise BJ75 spécialisée dans la fabrication de briquets sur la commune de Redon ainsi qu'une demande, par cette même entreprise, d'autorisation d'exploiter un nouveau site classé Seveso AS sur la commune de Sainte-Marie ont fait l'objet d'une instruction de recevabilité par l'inspection des installations classées. L'enquête publique relative à ces dossiers se déroulera au cours du second trimestre 2013.

Une demande d'autorisation pour l'extension de la plateforme logistique pour produits d'agrofourmiture de la société Gruel Fayer sur la commune de Châteaubourg a été instruite par l'inspection des installations classées. Ce dossier a toutefois été retiré par le pétitionnaire qui produira un nouveau dossier en 2013.

En septembre 2012, le signalement du déchargement (d'un cargo) d'un lot d'engrais suspecté non conforme a conduit l'inspection à imposer des prélèvements pour analyses et caractérisation de la potentielle dangerosité. Les résultats d'analyses n'ont toutefois pas confirmé la non conformité et les produits ont pu être normalement commercialisés.

Risques accidentels

Deux établissements passés sous le régime SEVESO seuil haut ont fait l'objet d'événements marquants en 2012 :

- la société Chimirec à Javene a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter en juillet 2011, dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouvel outil de préparation de charge, du traitement des emballages en matière plastique et des aérosols, de l'extension du périmètre de collecte des filtres à huile usagés et autres déchets dangereux et du complément de la liste des déchets autorisés sur le site. Ce dossier qui a été complété en février, mai et juillet 2012 a été déclaré recevable le 6 juillet 2012,
- un déclenchement intempestif du dispositif d'extinction automatique d'un bâtiment d'exploitation s'est produit le 4 février 2012 sur le site de la société Triadis Services à Saint-jacques-de-la-Lande spécialisé dans le transit et le regroupement de déchets. Cet accident a généré la production de 1540 m³ d'effluents qui ont été récupérés dans les

bassins tampons du site. Un arrêté de mesures d'urgence a été pris le 8 février 2012 dans le cadre de la remise en état des installations, du traitement des effluents et des déchets produits par l'accident et des mesures à mettre en œuvre dans le cadre du retour d'expérience. Cet arrêté a été levé le 24 août 2012 suite à la transmission du rapport établi par l'exploitant conformément à l'article R512-69 du Code de l'Environnement. En octobre 2012, cet établissement a mis en œuvre son plan d'opération interne suite à une réaction chimique due à un mélange de déchets dangereux incompatibles. L'inspection conduite le jour de l'événement a mis en évidence le franchissement par les opérateurs de plusieurs barrières de sécurité. Cet accident maîtrisé en quelques heures par l'exploitant n'a pas entraîné de conséquence sanitaire parmi les salariés et les riverains.

Déchets

Dans le domaine des déchets ménagers et assimilés, l'année 2012 a été marquée par plusieurs dossiers de demande d'autorisation qui ont été instruits ou sont en cours d'instruction après avoir été soumis à la procédure réglementaire :

- Sodicom à Saint-Gilles, Rennes Métropole pour la modernisation de la déchèterie de Bruz, le Smictom du Centre Ouest avec le double projet d'une installation de compostage et d'une installation de stockage de déchets non dangereux à Gael, le Smictom du Nar pour un projet de création d'installation de compostage à Guigne, la Sobrec pour un projet d'unité de broyage de déchets encombrants à Rennes.

Par ailleurs, les évolutions de la nomenclature des installations classées dans le domaine des déchets a entraîné l'obligation de mettre à jour la situation administrative de nombreux établissements. Certains ont nécessité de refondre complètement les arrêtés préfectoraux existants, c'est le cas des centres de tri de Rennes.

Risques chroniques

Plusieurs actions menées sur le site PSA la Janais à Chartres de Bretagne ont permis d'apporter des améliorations environnementales :

- rejets : Depuis l'automne 2011, la société PSA à la Janais s'est raccordée à la station d'épuration intercommunale Val de Seiche, pour améliorer son impact sur la Vilaine,
- partage de la ressource : Un accord de partage a été signé entre le site PSA la Janais et le gestionnaire de l'eau potable de Rennes pour le partage de la ressource en eau de la nappe souterraine de Chartres de Bretagne.

Par ailleurs, suite à la découverte en mai 2012, de traces de pollution organique, sur le ruisseau des Chênaies, à Domagné, une série d'inspections conduites en collaboration avec l'ONEMA a permis d'identifier l'origine de la pollution et des prescriptions d'urgence ont été imposées à l'industriel concerné afin de faire cesser cette pollution.

Un signalement en provenance de l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) reçu le 26 juillet 2012, informant l'inspection des installations classées d'une exploitation illicite d'une carrière de granite, une inspection a eu lieu dès le lendemain, pour constater les activités. Des sanctions administratives ont rapidement été prises pour suspendre l'activité.

Une demande d'autorisation pour l'extension d'une exploitation d'une carrière de roches massives sur les communes de Louvigné de Bais et Bais exploitée par la société Pigeon a fait l'objet d'une instruction administrative. Ce site a vu sa superficie passer de 82 à 127 ha et sa production commerciale annuelle a augmenté de 2 à 3 millions de tonnes. C'est le plus grand site en terme de production de granulats du département. Les matériaux extraits sont destinés aux chantiers de construction et produits préfabriqués et permettront d'alimenter le projet de ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de Loire. Des aménagements spécifiques en terme de paysage ou d'impact sur le milieu biologique ont été proposés en vue de réduire l'impact de l'extension.

Biodiversité et paysage

Suite à la commande interministérielle de 2011 des ministères en charge de la culture et de l'environnement pour étendre les protections de la Baie du Mont Saint-Michel et de la désignation, du préfet de la Manche comme coordinateur des deux procédures (abords élargis et site classé), de nombreuses visites sur le terrain ont été organisées, dès la fin de l'année 2011, avec les services de l'État (Stap, DDTM, DREAL) ainsi que le paysagiste-conseil.

Trois études ont été lancées en 2012 et devraient être finalisées début 2013. Pour le département d'Ille-et-Vilaine, la démarche entreprise et la zone soumise à études ont été présentées le 20 septembre dernier en CDNPS. L'accueil a été très positif.

Il est prévu, une fois les premiers résultats des études précitées connus, de démarrer une phase de concertation par un colloque début avril 2013.

Infrastructures de transport routier et ferroviaire

Dans le cadre de la modernisation de l'axe du Centre Bretagne, une nouvelle section de 2,2 km de 2x2 voies de la RN 164 a été inaugurée lundi 25 juin entre Saint-Méen-le-Grand et Montauban-de-Bretagne. L'achèvement de cette première phase, financée au titre du CPER 2000-2006, préfigure une seconde phase d'aménagement pour la mise à quatre voies. Cette opération, d'un budget de 27,5 M€, consiste à réaliser un tracé neuf d'environ 5 km au niveau de la bifurcation de la RN164 avec la RN12 (Rennes-Brest).

Par ailleurs, la DREAL a organisé le vendredi 26 octobre une visite sur le chantier de l'échangeur de la Chênaie pour faire un point sur les réalisations achevées (mise en service de la bretelle Saint-Malo → Dinan, ouvrages d'art terminés ou en voie d'achèvement) et les travaux à venir (bretelle Rennes → Dol, ouvrage d'art, bretelle St-Malo → Dol). La mise en service complète de l'échangeur est prévue pour fin 2013. La visite a été précédée par l'installation d'un comité de suivi des études de mise à 2x2 voies de la RN176 où ont été justifiées les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique qui sont engagées afin de construire un projet de doublement de la dernière section à 2x1 voie de la RN176 dans sa partie bretonne et d'envisager le doublement éventuel du pont Chateaubriand sur la Rance, en tenant compte de l'ensemble des enjeux du site, notamment environnementaux.

Agenda 21

La DREAL a accompagné financièrement les projets d'Agenda 21 en cours pour les collectivités de Le Ferré, Louvigné Communauté et la communauté de communes du Pays de Châteaugiron qui a également profité d'un accompagnement méthodologique par la DREAL.

Planification énergétique

Dans le cadre d'un appel d'offres national de la Commission de Régulation de l'Énergie portant sur la réalisation de centrales électriques alimentées au bois (32 projets répartis sur la France), la société Dalkia Biomasse Rennes a déposé une demande d'autorisation d'exploiter une centrale de cogénération biomasse. Le projet localisé sur le site des Boedriers au sud de Rennes assurera la production de chaleur pour le réseau de chauffage urbain des quartiers du Blosne, de la Poterie et du Colombier et la production d'électricité revendue à EDF.

Depuis 2008, 34 Zones de Développement de l'Éolien (ZDE) de puissance allant jusqu'à 48 MW ont été autorisées par le Préfet de département après instruction de la DREAL, dont 8 en 2012.

PERSPECTIVES 2013

- Instruire les études de danger des établissements SEVESO seuil bas,
- Poursuivre l'action ciblée sur les principaux industriels qui pratiquent l'épandage des eaux résiduaires ou des boues,
- Instruire les nouvelles demandes, notamment les dossiers d'éoliennes et de méthanisation,
- Avec les services de la police de l'eau, poursuivre les actions visant à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

QUELQUES CHIFFRES

- 355 installations classées industrielles autorisées dont 10 SEVESO seuil haut et 8 SEVESO seuil bas.
- 2 Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) en cours concernant 23 communes.
- 7 sites Natura 2000 dont le Préfet est coordonnateur représentant 17 051 ha terrestres et 2 002 ha maritimes.
- 66 sites classés : 6 250 ha en terre et 2 880 ha en mer.
- nombre de contrôles pour les véhicules terrestres : 2701 véhicules contrôlés.
- nombre d'homologations de véhicules : 11 réceptions par type et 1314 à titre isolé prononcées.



FAITS MARQUANTS EN 2012

Risques technologiques

Le département du Morbihan est concerné par trois des 16 PPRT bretons pilotés par la DREAL.

Le PPRT de Quéven qui concerne le dépôt de gaz exploité par la société SICOGAZ a été approuvé par arrêté préfectoral du 27 février 2012. Ce PPRT comporte des mesures foncières (expropriation de 4 bâtiments d'activités) qui devraient être couvertes par une convention tripartite entre l'État, l'exploitant à l'origine du risque et les collectivités territoriales percevant la contribution économique territoriale.

Le projet de PPRT de Lanester et Caudan lié à la présence de la société Guerbet a été présenté en enquête publique du 17 septembre au 19 octobre 2012 (AP du 31 juillet 2012). Il a été approuvé le 21 décembre 2012.

Le PPRT de Lorient porte sur les deux dépôts portuaires d'hydrocarbures, Kergroise et Seignelay, exploités par la société DPL. La phase d'association et de concertation a été engagée notamment au travers de la création de 2 groupes de travail l'un avec les représentants professionnels du port de Lorient et l'autre avec les représentants des riverains.

Risques accidentels

Deux faits accidentels notables en 2012 : l'incendie de la société « Les Délices de Brocéliande » à Ploërmel qui a totalement détruit l'outil de production et celui du bâtiment de transfert des encombrants à Caudan exploité par Lorient Agglomération.

Déchets

La ville de Vannes a été autorisée à exploiter une plateforme de transit et une installation de traitement de sédiments marins non-dangereux. Cette unité sera principalement dédiée aux opérations de dragage du port de Vannes. Il s'agit d'une première autorisation ICPE pour une installation définitive de ce type. En effet depuis 2010, les boues de dragage relèvent de la réglementation déchets lorsqu'elles sont gérées à terre.

L'Unité Territoriale a assuré le secrétariat de 8 commissions de suivi de site (ex CLIS et CLIC) créées pour le suivi d'installations de stockage ou d'élimination de déchets. Une plateforme d'échange, accueillie sur le site Territorial, est également mise à disposition des membres de ces commissions et tenue à jour par l'UT.

Risques chroniques

Plusieurs dossiers ont été instruits qui marquent l'évolution des filières de traitement des effluents de conserverie. Alors qu'à présent les effluents étaient directement épanchés via un réseau fixe, les projets visent désormais à rejeter ces effluents en cours d'eau après traitement physico-chimique puis à épandre des boues, transportées par camions, sur des superficies plus vastes que précédemment.

L'unité territoriale a reçu 2 dossiers de demande d'exploiter des installations de méthanisation, soit indépendantes soit liées à une installation de stockage de déchets non dangereux. L'objectif est la valorisation thermique (production de vapeur) et énergétique (production d'électricité). Une demande pour de unité de co-génération a également été instruite.

Biodiversité et paysage

A l'issue de 3 années de travail la convention pour l'opération Grand Site de Gâvres-Quiberon a été signée le 12 juillet. Le Conseil général s'engage fortement sur cette opération en appui au syndicat mixte accompagné par les services de l'Etat. Un programme d'action pour 5 ans a été défini visant à protéger le paysage et gérer les flux touristiques, il s'articule avec la gestion du site Natura 2000. Dans ce contexte le classement du grand site dunaire de Plouarnel et Erdeven est lancé pour 2013.

Sur ce site, l'année 2012 a été marquée par les opérations de préservation et de réhabilitation de la dune d'Erdeven, suite à l'échouement du TK Brémen ; cette opération a mobilisé fortement les agents Natura 2000 sous la coordination de la préfecture.

Les opérations de déconstruction de l'épave de TK Bremen, navire maltais sur la plage de Kerminihy à Erdeven, ont été encadrées par arrêté d'autorisation du 26 décembre 2011 et se sont déroulées du 7 au 25 janvier 2012. L'inspection a ainsi pu conduire une dizaine de contrôles afin de s'assurer de la bonne conduite du chantier et de l'évacuation dans des filières reconnues des 2000 tonnes de déchets et autres ferrailles. La remise en état du site, y compris sa réhabilitation écologique, était également couvert par un arrêté complémentaire du 8 février 2012. Cette décision préfectorale impose d'ailleurs un suivi du site pendant une période minimale de 3 ans et des points réguliers entre l'Etat et les représentants de l'armateur.

La DREAL a contribué à l'élaboration de l'atlas des paysages du Morbihan qui a été finalisé en 2012 ; ce dernier est constitué d'un ensemble d'articles abondamment illustrés qui dresse un portrait complet de tous les paysages du Morbihan, sans exception, analyse les éléments qui le composent ainsi que leurs organisations. Il permet également d'inscrire le paysage comme une valeur et une référence, en identifiant ses aspects dynamiques et ses capacités à guider positivement les projets de développement des territoires, y compris urbains, sans le restreindre aux dispositions de protection. L'atlas des paysages du Morbihan, est un document pour tous publics. Il est consultable sur le web : www.atlasdespaysages-morbihan.fr

Agenda 21

Les collectivités d'Auray, Queven et Surzur ont obtenu la labellisation « agenda 21 local France » en 2012 et la DREAL a accompagné financièrement le projet en cours dans les communes de Questembert, Brec'h et de Lorient Agglomération.

Infrastructures de transport routier et ferroviaire

Une démarche partenariale a été lancée sur les infrastructures de l'agglomération vannetaise suite à l'abandon, dans le projet de SNIT, du contournement de Vannes

Planification énergétique

En novembre 2011, Vannes agglomération a lancé l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), plan obligatoire depuis la loi Grenelle 2 pour les communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants. La DREAL contribue avec la DDTM à cette démarche en accompagnant les collectivités locales. Un avis favorable a été émis par le préfet de région le 4 décembre 2012.

De même, la communauté d'agglomération de Lorient Agglomération a élaboré son PCET en 2011 et reçu un avis favorable du préfet de région le 29 octobre 2012.

Depuis 2007, 45 Zones de Développement de l'Éolien (ZDE) de puissance allant jusqu'à 50 MW ont été autorisées par le Préfet de département après instruction de la DREAL, dont 6 en 2012.

PERSPECTIVES 2013

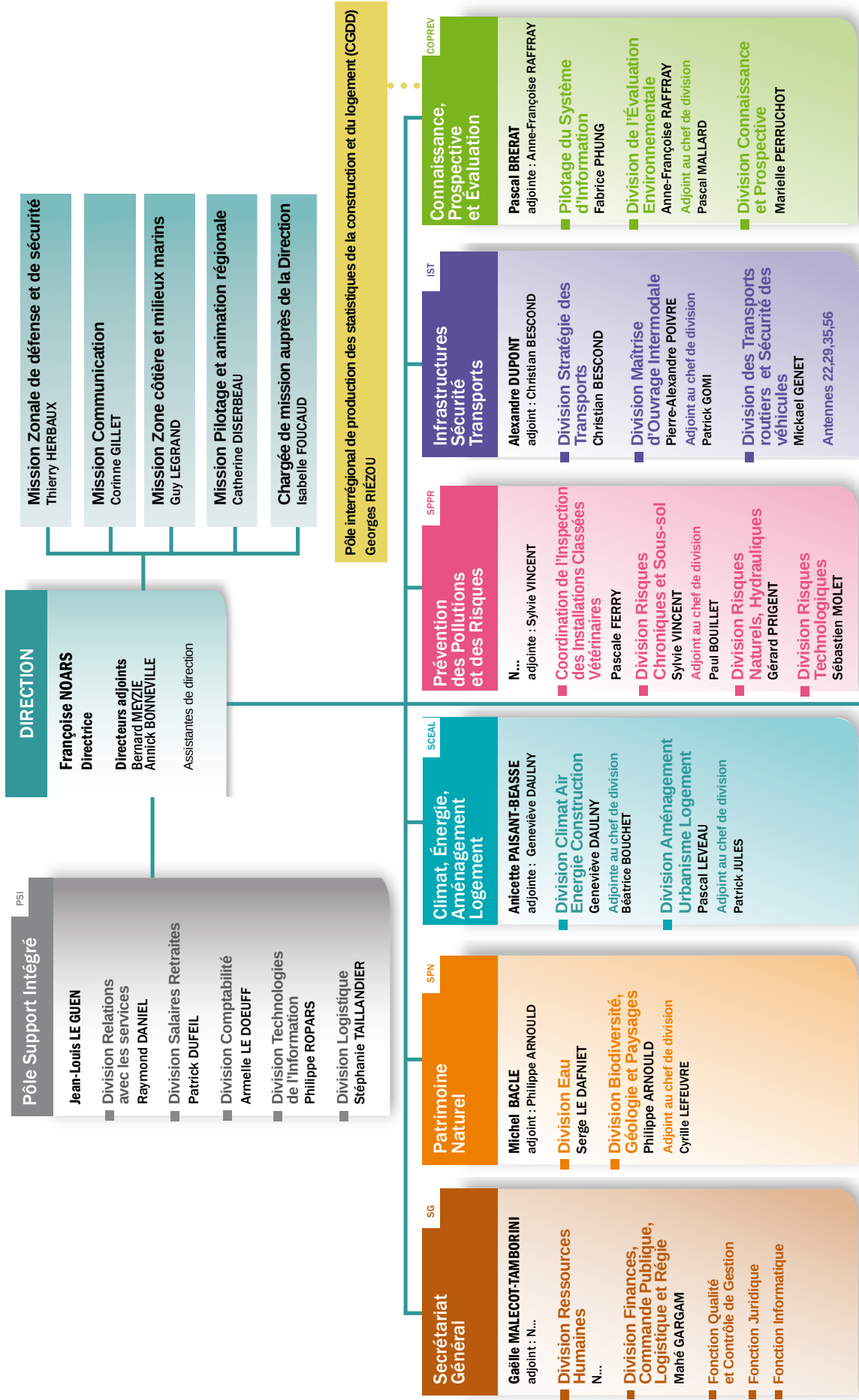
- Poursuivre l'élaboration du PPRT de Lorient,
- Instruire l'étude de dangers du port de Lorient,
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux à l'échéance 2015.

QUELQUES CHIFFRES

- **305 installations classées industrielles autorisées, 2 soumises à enregistrement, 1600 déclarées.**
- **13 sites Natura 2000 dont le Préfet est coordonnateur représentant 24 914 ha terrestres et 86 705ha maritimes.**
- **72 sites classés : 5 150 ha en terre et 5890 ha en mer.**
- **5 Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) en cours concernant 12 communes.**
- **nombre d'homologations de véhicules : 401 réceptions à titre isolé prononcées.**
- **nombre de contrôles pour les véhicules terrestres : 934 véhicules contrôlés.**

Organigramme de la DREAL Bretagne

au 1^{er} janvier 2013



UNITES TERRITORIALES : 22 : Yvon ORY, 29 : Gilles RIO, 35 : Guy ROUILLE, 56 : Yannig GAVEL

Les coordonnées

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

L'Armorique

10, rue Maurice Fabre CS 96515 35065 RENNES CEDEX

Tél. 33 (0)2 99 33 45 55

Fax. 33 (0)2 99 33 44 33

Unité territoriale des Côtes d'Armor

2 Av du Chalutier sans Pitié

22190 Plérin

Tél. 33 (0)2 96 74 46 46

Fax. 33 (0) 2 96 74 48 57

Unité territoriale du Finistère

2 rue Georges Perros

29556 Quimper Cedex 9

Tél. 33 (0)2 90 08 55 55

Fax. 33 (0) 2 90 08 55 66

Unité territoriale d'Ille-et-Vilaine

L'Armorique

10, rue Maurice Fabre CS 96515 35065 RENNES CEDEX

Tél. 33 (0)2 99 33 45 55

Fax. 33 (0) 2 90 02 67 36

Unité territoriale du Morbihan

34 rue Jules Legrand

56100 Lorient

Tél. 33 (0)2 90 08 55 30

Fax. 33 (0) 2 90 08 55 46



Depuis mars 2013, la DREAL Bretagne est certifiée ISO 9001 sur l'intégralité de son activité. Cette certification globale, parmi les premières pour les DREAL en France, constitue pour l'ensemble de ses agents la reconnaissance du travail réalisé et de son efficacité par un organisme tiers.

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de Bretagne**

L'Armorique
10, rue Maurice Fabre CS 96515 - 35065 RENNES CEDEX
Tél. 33 (0)2 99 33 45 55
www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr